



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

Bilan d'activité des services de l'État dans le Val-d'Oise en 2009



Préfecture du Val-d'Oise

5, avenue Bernard Hirsch BP90310 - 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX - Tél. : 08.21.80.30.95

<http://www.val-doise.gouv.fr>

PRÉFET DU VAL-D'OISE

Le 1^{er} juillet 2010 est entrée en vigueur dans le Val-d'Oise, comme dans les sept autres départements d'Ile-de-France, six mois après les départements de province, la nouvelle organisation des services de l'Etat, tant au niveau régional qu'au niveau départemental.

Cette démarche a été engagée à l'été 2008. Elle a abouti, après une période de réflexion et de concertation menées en interne, à une réorganisation des services de l'Etat dans le département. Cette architecture nouvelle s'articule autour de trois directions départementales interministérielles : la direction départementale des territoires ; la direction départementale de la cohésion sociale ; la direction départementale de la protection des populations. Elle s'appuie également sur quatre unités territoriales, qui représentent chacune les directions régionales dans le département : la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi ; la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie ; la direction régionale des affaires culturelles ; l'agence régionale de la santé. La fusion prochaine de la trésorerie générale et de la direction des services fiscaux en une direction départementale des finances publiques complètera le nouveau paysage des services de l'Etat dans le Val-d'Oise. Seule l'inspection académique n'est pas modifiée.

Cette nouvelle organisation des services de l'Etat dans le département s'articule autour des grandes politiques publiques : la cohésion sociale, l'aménagement du territoire et l'environnement, la sécurité sous ses multiples aspects. Elle doit désormais permettre aux services de l'Etat de répondre plus efficacement aux différents enjeux de notre société, en partenariat avec les élus et les acteurs institutionnels. Elle doit être plus lisible pour nos concitoyens afin de mieux répondre à leurs besoins.

J'ai donc choisi de présenter le bilan d'activité des services de l'Etat selon cette nouvelle organisation des services issus de la réforme territoriale, dans la mesure où chacun d'entre eux porte désormais l'une des grandes politiques de l'Etat.

Deux dossiers ont profondément marqué l'année 2009 : la crise économique et le débat sur les perspectives de développement de la région Ile-de-France.

La crise économique a particulièrement touché les entreprises, notamment les petites et les moyennes, ainsi que l'ensemble de nos concitoyens confrontés aux conséquences du ralentissement de l'activité.

Le plan de relance engagé par l'Etat a toutefois permis de maintenir un certain niveau d'emploi, grâce au soutien à l'industrie automobile, secteur industriel fortement présent dans le Val-d'Oise, grâce aux mesures destinées à accélérer les projets d'équipements des collectivités locales (anticipation du remboursement du FCTVA), enfin grâce à l'engagement d'opérations emblématiques, comme le démarrage des travaux pour l'aménagement du carrefour A15/N184, attendu depuis de nombreuses années.

Les réflexions sur l'avenir de la région Ile-de-France ont largement été engagées, tant sur le chantier du Grand Paris, qui mobilise l'ensemble des forces vives, que sur les territoires ruraux, qui ont fait l'objet d'assises en décembre 2009 à l'issue desquelles nombre de recommandations ont pu être proposées.

Pierre-Henry MACCIONI



Préfet du Val d'Oise

SOMMAIRE

LA PREFECTURE

Cabinet	1
Direction de l'accueil du public, de l'immigration et de la citoyenneté	6
Direction du pilotage des actions de l'Etat	7
Direction du respect des lois et des libertés locales	9

LES DIRECTIONS DEPARTEMENTALES INTERMINISTERIELLES

Direction départementale des territoires	11
Direction départementale de la cohésion sociale	22
Direction départementale de la protection des populations	27

LES UNITES TERRITORIALES

Unité territoriale de la direction régionale des affaires culturelles	29
Unité territoriale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie	30
Unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi	32
Délégation territoriale de l'agence régionale de la santé	35

LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE

37

L'INSPECTION ACADEMIQUE

39

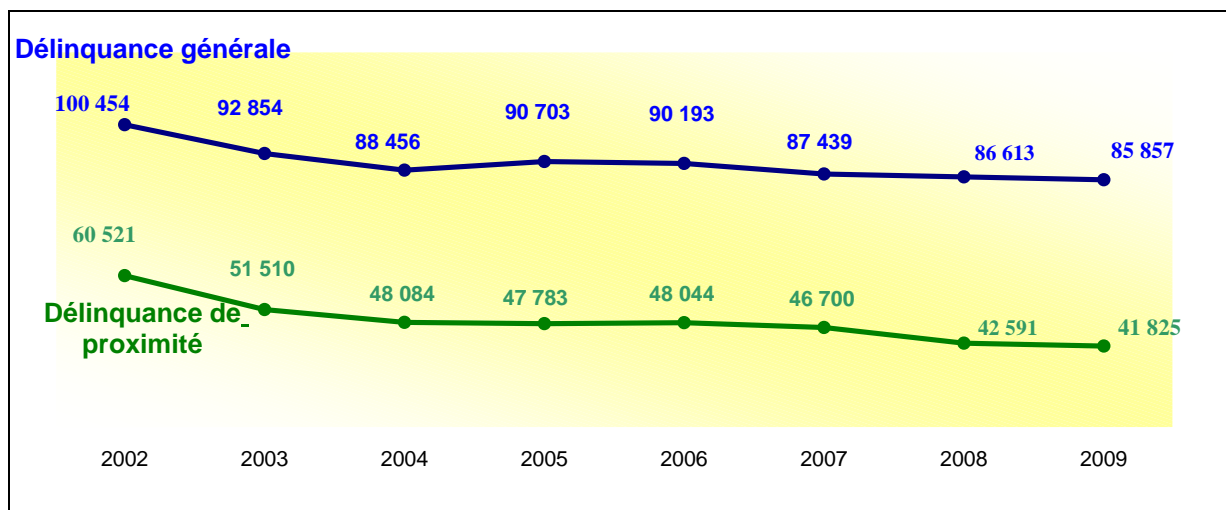
I – LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

1) La délinquance atteint son niveau le plus bas depuis 2002

La délinquance générale dans le Val d'Oise a diminué de 0,4 % en 2009 : 85 857 faits ont été constatés au lieu de 86 613 l'année précédente. Il s'agit de son niveau le plus bas depuis 2002.

La délinquance de proximité, qui regroupe les infractions dont la population souffre le plus directement, a régressé de 1,69 % avec 41 825 faits enregistrés, soit 766 faits de moins qu'en 2008.

Parallèlement, l'activité des services a progressé : les infractions révélées à l'initiative des services, qui représentent plus de 10 % des infractions constatées, ont augmenté de 1,98 % et les gardes à vue de 3,54 %.



2) Cette baisse de la délinquance est toutefois inégale

La tendance à la baisse des principales infractions sur la voie publique, constatée depuis 2002, s'est poursuivie en 2009. Le nombre de vols de véhicules, vols à la roulotte, vols à la tire et vols avec violence a régressé de 2,27 % au cours de l'année dernière et représente 23 799 faits.

En revanche, les vols à main armée et les cambriolages sont en augmentation depuis deux ans. Les vols à main armée ont progressé de 62 % entre 2007 et 2008, passant de 177 faits à 284. La hausse des vols à main armée a pu être ralentie dans le département en 2009 : 296 faits ont été constatés soit une augmentation de 4,23% par rapport à l'année précédente.

Les cambriolages, en baisse de 26 % sur la période 2002-2007, ont connu une augmentation progressive d'environ 2 % chaque année depuis 2007, soit plus de 200 faits supplémentaires en 2009 par rapport à 2007.

3) La délinquance est plus violente

a) La violence des mineurs

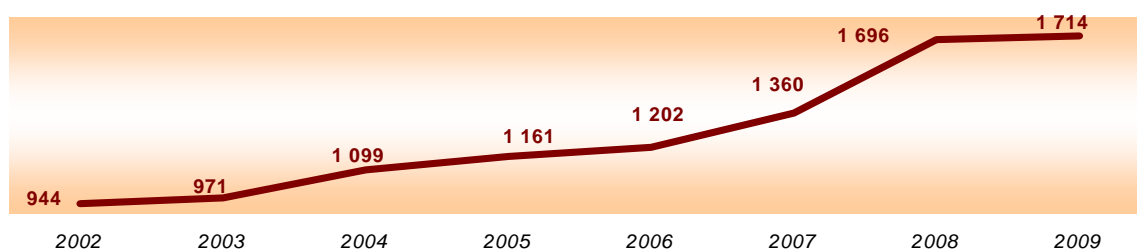
Le nombre de mineurs mis en cause, qui avait atteint un niveau jamais constaté en 2007, a continué d'augmenter, à raison de 13,15 % entre 2008 et 2009. Les mineurs représentent ainsi 20,79 % des mis en cause dans le département. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne nationale qui est de 17,73 %. Il

doit être corrélé à la démographie du département, l'un des plus jeunes de France.

La délinquance des mineurs prend souvent la forme de la violence en milieu scolaire. Même si les faits constatés ont baissé en nombre, 2 à 3 incidents sont relevés en moyenne par jour de scolarité. La plupart des actes de violence ont lieu dans l'est du département. Ils sont de deux types : des rackets qui dégénèrent en affrontements entre bandes rivales, notamment aux abords des établissements secondaires, et des actes de violence contre les enseignants et le personnel d'encadrement scolaire.



b) Les violences intra-familiales



En 2009, le nombre de plaintes enregistrées pour violences conjugales dans le département s'est établi à 1714, soit une augmentation de 1,06 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de faits déclarés avait augmenté en 2008 de plus de 24 %, et de plus de 13 % en 2007.

c) Les violences urbaines

Après avoir atteint en 2008 leur niveau le plus bas depuis 2002, les violences urbaines sont reparties à la hausse en 2009 avec 3 059 faits enregistrés soit 3,91% de plus que l'année précédente.

Les incendies volontaires constituent la majorité des faits (72%) et sont en hausse de 4,32 % par rapport à 2008. Parmi les incendies volontaires, les incendies de véhicules progressent de 12,71 % avec 1.277 véhicules incendiés. Les jets de projectiles sont également en augmentation. 236 faits ont été constatés en 2009 pour 214 en 2008, soit +10,28 %.

A l'inverse, les violences à l'encontre des services de sécurité diminuent de 10,74 % avec 133 faits, après une progression de 53 % sur l'année 2008. Les affrontements entre bandes sont en légère régression (36 faits au lieu de 39).

4) La vidéo-protection continue de se développer

Depuis la loi du 24 janvier 2006 relative à la vidéosurveillance, l'installation de systèmes de

vidéosurveillance sur la voie publique est en progression dans le département.

Les demandes d'autorisation d'exploitation des systèmes de vidéo-protection ont été de plus en plus nombreuses au cours des trois dernières années. Ainsi, 189 autorisations ont été délivrées par les services de la préfecture en 2009, soit 23 % de plus que l'année précédente et 39 % de plus qu'en 2006.

Au total, 700 caméras sont en fonctionnement sur la voie publique, dans 51 communes. Plusieurs systèmes, ceux de la commune d'Argenteuil et de la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency, sont reliés aux commissariats de sécurité publique de leur secteur.

La vidéo-protection est également utilisée dans les transports collectifs. La majorité des véhicules de transports de voyageurs du département dispose désormais d'un système de vidéo-protection embarqué. Le développement de la vidéo-protection s'est également poursuivi dans les gares en 2009 : 15 nouvelles gares ont été équipées, ce qui porte à 37 le nombre de gares vidéo-surveillées, soit plus des deux tiers des gares du département.

II - SECURITE ROUTIERE

1) Des accidents moins nombreux

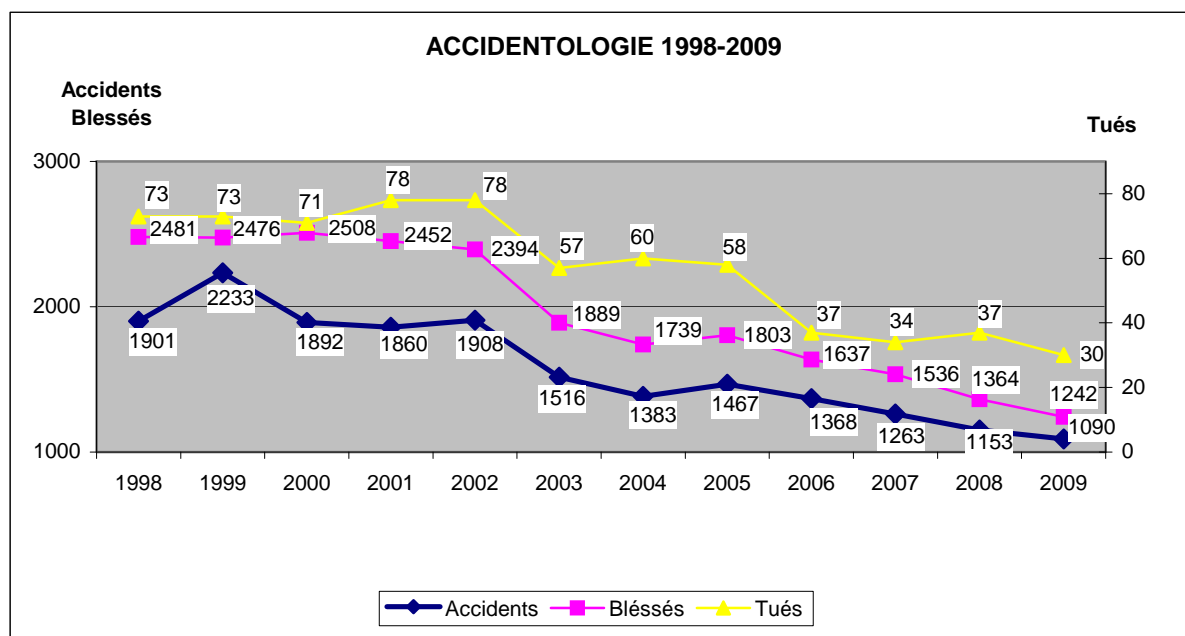
Au cours de l'année 2009, 30 personnes se sont tuées sur les routes du Val d'Oise. Ce bilan est le moins meurtrier constaté jusqu'à présent dans le département.

1 090 accidents ont été constatés, au lieu de 1.153 en 2008, occasionnant 1 242 blessés, au lieu de 1 364 en 2008.

Alors que de nombreux accidents s'étaient produits au dernier trimestre de l'année 2008 (12 personnes tuées), la fin de l'année 2009 a été beaucoup moins meurtrière (6 personnes tuées).

Près de la moitié des tués sont des conducteurs de deux-roues (13 au total). Le nombre de piétons tués a été divisé par 3 entre 2008 et 2009 (3 en 2009 au lieu de 10 en 2008).

La tranche d'âge des 25-49 ans est toujours la plus touchée : 16 morts, soit 33 % des victimes.



2) Des infractions globalement en régression

a) La vitesse et l'imprudence au volant

Les infractions à la vitesse ont diminué de 17,5% et les excès de vitesse supérieurs à 50km/h, entraînant une rétention ou suspension de permis de conduire, ont baissé de 26,6 %. Pourtant, ce sont 344 rétentions ou suspensions administratives qui ont été opérées pour excès de vitesse.

Au 31 décembre 2009, le département comptait treize radars fixes automatiques de contrôle de vitesse en service. Deux nouveaux radars fixes ont été mis en service au premier trimestre 2010 (près de Louvres et de Villiers-Adam).

228 772 infractions ont été relevées, soit une baisse de 17,5 % : 147 958 par les radars embarqués et 80 814 par les radars fixes. Cette baisse est vraisemblablement liée à l'adaptation de leur vitesse par les automobilistes qui empruntent régulièrement les axes contrôlés. Dans plus de 89 % des cas, les excès de vitesse relevés étaient inférieurs à 20km/h.

Les infractions liées au défaut de port de la ceinture sont en baisse de 8,44 % et celles relatives au défaut de port du casque en légère hausse de 1,4 %.

9 432 procès verbaux sanctionnant l'utilisation du téléphone portable au volant ont été dressés par les forces de police et de gendarmerie en 2009, au lieu de 9 772 pour l'année 2008, soit une baisse de 3,4%.

Cinq premiers radars permettant de contrôler le franchissement des feux rouges ont été mis en service dans le Val d'Oise début 2010.



b) Alcoolémie et usage de stupéfiants

Sur les 89 514 dépistages réalisés au cours de l'année, 3 931 soit 4,4%, se sont révélés positifs. Les contrôles ont été moins nombreux qu'en 2008 (96 956 dépistages) mais, ciblés avec davantage de précision, ils ont été plus fréquemment positifs.

Les rétentions ou suspensions de permis de conduire effectuées en 2009 (1 769) pour alcoolémie supérieure à 0,5g/l ont augmenté de 23 % par rapport à 2008 (1 438 rétentions ou suspensions).

Par ailleurs, 419 rétentions ou suspensions de permis ont été effectuées pour conduite sous l'emprise de stupéfiants. Pour l'année 2008, 134 rétentions ou suspensions pour le même motif avaient été faites. Cette forte augmentation est liée à l'emploi des premiers tests salivaires.

3) Prévention des accidents de la route

La semaine de sécurité routière 2009 a été l'occasion de conduire de nombreuses actions, notamment en direction des jeunes et des utilisateurs de deux roues motorisées : exercices d'évacuation de bus, voitures à retournement ou « voitures tonneaux », simulateurs de conduite, animation « Decaux – station vélo 2 », pistes de circulation cycliste organisées par la police nationale. Au total, 800 enfants et adolescents ont participé aux divers ateliers proposés dans le Val-d'Oise.

Une convention de partenariat pour la prévention des accidents de la route à l'occasion des soirées « étudiantes » a été signée entre la préfecture, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, la STIVO et les bureaux des étudiants de l'université et des grandes écoles, lors du collège départemental de sécurité routière le 17 septembre 2009. Ainsi, 7 200 étudiants ont été reconduits chez eux en toute sécurité à l'issue de quatorze soirées festives en 2009.

Un jeu-concours a été organisé en préfecture lors de la semaine de la sécurité routière, afin d'informer chaque nouveau titulaire du permis moto des règles et bonnes pratiques de sécurité. Chaque participant a reçu un kit de sécurité et des dépliants d'information. Le gagnant a reçu un bon d'achat pour l'acquisition d'un équipement de sécurité.

Les deux journées de perfectionnement à la conduite d'un deux-roues motorisé organisées en partenariat avec la DDEA, les forces de l'ordre et des associations de motards, ont bénéficié à 204 jeunes détenteurs du permis moto. Cent conducteurs de motos et scooters de 125 cm³ ont bénéficié de demi-journées de sensibilisation, sous forme d'ateliers théoriques et pratiques.

En 2009, l'association « Cahier de Route », association de transporteurs impliqués pour la sécurité routière, a mis en place avec l'Inspection académique, des référents « sécurité routière » volontaires au sein des classes. Ces jeunes ont pour mission de transmettre le message de sécurité routière à leurs camarades, à l'occasion de sorties scolaires ou du transport scolaire régulier. Ils sont encouragés à réaliser un projet Label Vie, parrainé par l'association « Cahier de Route ».



III - PLANIFICATION ET GESTION DE CRISE

L'année 2009 a notamment été marquée par l'épisode de grippe A/H1N1 qui a mobilisé le SIDPC surtout au cours du dernier trimestre. Bien que ralentie, la planification ORSEC a cependant été poursuivie, ainsi que la préparation à la gestion de crise.

1) Mise à jour de la planification

L'année 2009 a été marquée par la mise à jour des plans « transport de matières dangereuses (TMD) », « électro-secours », et « SATER ». Une annexe au PPI du site de stockage de gaz de Saint-Clair sur Epte a été rédigée pour répondre aux besoins identifiés lors de l'exercice de 2008.

2) Gestion de crises

a) Exercices de crise

Une simulation de « grippe aviaire » a été organisée en juin 2009 avec l'ensemble des services de l'Etat, la commune de Commeny et l'exploitant d'un élevage de poules pondeuses. Cet exercice a permis d'identifier plusieurs pistes d'amélioration (délai de mise en place des rotoluves, renforts de gendarmerie nécessaires pour sécuriser la zone contaminée, validation du site d'enfouissement des cadavres de poulets, etc.).

Le tunnel de Taverny, sur l'autoroute A115, a été l'objet d'un exercice nocturne en novembre 2009

qui a permis de vérifier l'efficacité des dispositifs de secours prévus dans le plan spécialisé rédigé par la DIRIF.

b) Crises réelles

L'épisode de grippe A/H1N1, qui s'est étendu de fin avril 2009 à février 2010, a mobilisé le SIDPC mais aussi l'ensemble des services de l'Etat et les collectivités locales. 14 centres de vaccination ont été mis en service et ont permis la vaccination de 70 000 Valdoisiens.

Au cours de l'hiver 2009, le Centre opérationnel départemental a été activé à plusieurs reprises en raison de phénomènes de neige et de verglas mobilisant les forces de sécurité, le SDIS, la DIRIF et le Conseil général.

c) Formation

En mars 2009, une formation et une remise à niveau des connaissances des membres de la cellule d'information du public ont été organisées. Une simulation d'accident industriel a permis de mettre les participants dans une configuration proche de la réalité.

3) Information sur les risques

Au cours de l'année 2009, le dossier départemental des risques majeurs a été intégralement remis à jour.

IV - ANCIENS COMBATTANTS

L'office national des anciens combattants est devenu, fin 2009, le guichet unique départemental de proximité des anciens combattants, victimes de guerre et autres ressortissants de l'office.

1) en matière de reconnaissance et de réparation, le nombre de dossiers de cartes du combattant et titres de reconnaissance de la Nation s'élève à 200 en 2009, tandis que le nombre de retraites du combattant est de 120. 300 dossiers de cartes d'invalidité, de stationnement pour handicapés, ou de ressortissants (veuves, pupilles, orphelins de guerre, duplicata) ont aussi été traités. L'activité de délivrance de titres connaît depuis 2007 une forte baisse consécutive au faible renouvellement démographique du nombre d'ayants droit (AFN, OPEX).

2) en matière de solidarité, 90 dossiers d'aide en faveur des ressortissants de l'ONAC en difficulté (anciens combattants, victimes de guerre ou du terrorisme, harkis, veuves de guerre ou d'ancien combattant, pupilles de la Nation) ont été traités en 2009. Une allocation différentielle en faveur des conjoints survivants, garantissant un minimum de ressources de 681 € par mois, a été attribuée à 16 allocataires en 2009.

3) l'activité « Mémoire » est restée centrée sur la participation à la préparation du Concours National de la Résistance et de la Déportation pour les lycées et collèges, et du Concours des Petits Artistes de la Mémoire (la Grande Guerre vue par les enfants) pour les élèves du primaire.

L'ACCUEIL DU PUBLIC, L'IMMIGRATION ET LA CITOYENNETE

Au cours de l'année 2009, les trois sites d'accueil du public - préfecture, sous-préfecture de Sarcelles et sous-préfecture d'Argenteuil -, ont accueilli 485 000 personnes.

Le service d'accueil et de renseignements téléphoniques a traité 140 000 appels, confirmant ainsi l'utilité pour le public d'un accès rapide à une information précise et personnalisée.

La préfecture et les sous-préfectures se sont vu renouveler leur certification Qualipref grâce à une très forte implication des agents au service du public.

L'année 2009 a également vu la modernisation des procédures de délivrance des titres.

1) Immatriculation des véhicules

Le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) a été mis en service le 15 juin 2009 pour les véhicules neufs et le 15 octobre 2009 pour les véhicules d'occasion.

Un numéro d'immatriculation est attribué définitivement à un véhicule à sa première mise en circulation. Il est désormais possible de faire immatriculer son véhicule auprès d'un professionnel de l'automobile. Ce sont ainsi plus de 160.000 certificats d'immatriculation qui ont été édités dans le Val d'Oise en 2009.



2) Cartes nationales d'identité et passeports

La préfecture et les sous-préfectures ont instruit et délivré 100 000 cartes nationales d'identité.

Depuis le 14 mai 2009, les usagers se voient remettre un passeport biométrique, comportant une puce électronique dans laquelle sont numérisées la photo du titulaire et ses empreintes digitales.

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) est désormais en charge de la fabrication de ces passeports ainsi que des certificats d'immatriculation. Dans le Val d'Oise, 30 mairies sont devenues guichets de dépôt des demandes de passeport.

Les services préfectoraux ont validé 33 100 dossiers de passeports biométriques en 2009.

3) Titres de séjour

Les services « Etrangers » de la préfecture et des sous-préfectures ont accueilli 175 000 usagers en 2009.

37 085 titres de séjour ont été remis aux intéressés et 1 200 demandes d'asile ont été enregistrées et transmises pour instruction à l'OFPRA.

Les décrets de naturalisation ont été remis à 5.600 étrangers qui ont acquis la nationalité française, au cours de 14 cérémonies organisées en préfecture et présidées personnellement par un membre du corps préfectoral.

I - AMELIORATION DE L'ACCUEIL DES USAGERS

Les services de l'Etat dans le département du Val d'Oise, attentifs à l'accueil des usagers, restent très mobilisés dans le développement de leurs démarches qualité. Ils travaillent à l'application de la Charte Marianne, conformément aux orientations du gouvernement qui a fixé, à la fin 2010, l'échéance de l'appropriation complète et efficace de cette mesure.

Avec une volonté constante de progression, plusieurs services se sont inscrits dans des processus de certification plus exigeants en terme d'engagements et d'objectifs, tels que « *Qualipref* », « *Qualifinances* » ou les normes ISO.

1) La pérennisation des démarches de certification

La Charte Marianne est un outil de développement de la qualité du service rendu aux usagers. Les démarches de certification, qui comprennent une phase d'évaluation par un organisme indépendant, garantissent un niveau de qualité pour les usagers.

a) La préfecture et les sous-préfectures : certification « *Qualipref* »

La préfecture et les sous-préfectures se sont investies depuis plusieurs années dans la certification « *Qualipref* ». Ce label, gage de qualité du service rendu aux usagers, est délivré par l'Afaq-Afnor selon des critères de contrôle précis en matière de délivrance de titres, de communication de crise ou de relations avec les collectivités territoriales. Cette certification a été à nouveau reconduite, en 2009, pour les 4 sites : la préfecture et les sous-préfectures. Ainsi, le Val-d'Oise demeure-t-il le seul département dont l'ensemble des sites préfectoraux est certifié « *Qualipref* ».

b) La direction des services fiscaux : certification « *Qualifisc* » pour un hôtel des impôts

Sur le même modèle, la direction des services fiscaux dispose d'un site, l'hôtel des impôts de Saint-Leu-la-forêt, certifié « *Qualifisc* » en 2006, et « *Qualifinances* » depuis 2007.

c) La direction départementale des services vétérinaires du Val d'Oise : norme ISO 17 020

La direction départementale des services vétérinaires a développé un processus de mise sous assurance qualité, selon la norme ISO 17020 centrée sur la fiabilisation des interventions en tant qu'organisme d'inspection. Après plusieurs mois de préparation, elle a été soumise à une campagne d'audits réalisée par la COFRAC en novembre et décembre 2009. En mars 2010, la DDSV a donc reçu l'accréditation ISO 17020.

2) Les actions d'amélioration du service rendu aux usagers

Les services de l'Etat ont reconduit en 2009 les différents dispositifs innovants mis en place en 2008 pour améliorer les conditions d'accueil des usagers.

Plusieurs exemples peuvent être cités :

- la déclaration d'accueil de mineurs par télématique a été mise en place et développée par la direction départementale de la jeunesse et des sports ;
- les modalités d'accueil des plaignants et la prise en charge des victimes sont en constante adaptation par les services de sécurité publique ;
- ces mêmes services continuent d'instaurer un dialogue constructif avec les jeunes en accueillant des collégiens dans les commissariats et la direction départementale ;
- l'ouverture au 1er décembre 2009 du premier service des impôts des particuliers (S.I.P.) implanté à Ermont Ouest qui propose désormais un seul interlocuteur aux particuliers tant pour les questions d'assiette que de recouvrement de l'impôt ;
- la mise en place d'un gestionnaire informatisé de centre d'appel permet une plus grande fluidité de l'activité du service de renseignements téléphoniques de la préfecture du Val d'Oise et une information des usagers sur les temps d'attente.

La mise en place de la nouvelle organisation des services de l'Etat dans le Val-d'Oise verra se poursuivre la prise en compte de la démarche qualité à un niveau interministériel notamment par l'application de la Charte Marianne et la préfiguration d'un contrôle de gestion interministériel.

II - ENGAGEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

Dans le cadre du volet « État exemplaire » du plan de relance de l'économie, quatre opérations ont été financées pour un montant de 1,25 millions d'euros afin d'accélérer la rénovation et la mise aux normes de la cité administrative de Cergy-Pontoise.

1) La rénovation thermique du bâtiment

Ce chantier dont la conduite d'opération a été confiée à la DDEA, représente un coût d'environ 6 millions d'euros. La phase d'étude est, d'ores et déjà, financée pour mener le diagnostic préalable et la mission de maîtrise d'œuvre. Une première tranche de travaux d'1,5 million d'euros est programmée au budget 2010.

Plusieurs services de l'Etat sont également engagés dans un processus de pré-diagnostic technique (énergétique, accessibilité, sécurité).

2) L'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées

Une enveloppe budgétaire de 535 000 € cofinancée par le plan de relance de l'économie et par le fonds interministériel d'accessibilité aux handicapés (FIAH) a permis de réaliser, au sein de la cité administrative, trois opérations de mises aux normes:

- mise aux normes d'accessibilité des batteries d'ascenseurs
- aménagement de blocs sanitaires accessibles à chaque étage de la cité
- aménagement des accès de la cité administrative depuis le parvis.

Les sous-préfectures ont également bénéficié d'aménagements permettant de faciliter l'accès aux locaux des personnes handicapées.

3) L'amélioration des conditions d'accueil

Cette opération, qui a bénéficié d'une enveloppe de 280 000 €, concerne la réfection des sols des zones d'accueil du public et l'aménagement de la banque d'accueil général de la cité administrative. L'ensemble a permis de redéfinir un espace d'accueil homogène, d'améliorer la circulation et l'orientation des usagers et tout particulièrement des personnes handicapées



LE RESPECT DES LOIS ET DES LIBERTES LOCALES

I - MODERNISATION ET AMELIORATION DES ECHANGES PAR VOIE DEMATERIALISEE AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Les échanges par voie dématérialisée avec les collectivités via l'application ACTES se sont intensifiés en 2009, notamment dans les arrondissements de Sarcelles (+ 202 %) et de Pontoise (+ 63%). Le nombre d'actes ainsi adressés au représentant de l'Etat a atteint 6 890 sur un total de 81 320 actes parvenus (78 923 au titre du contrôle de légalité et 2 397 au titre du contrôle budgétaire). Fin 2009, ce mode d'acheminement représentait 8,7 % des envois (hors budgets) contre 4,75 % en 2008 et 4,57 % en 2007.

II - CONCOURS FINANCIERS

Les concours financiers de l'Etat se sont élevés en 2009 à 946.166.703 €, soit 807 €par habitant contre 778 €en 2008, 760 €en 2007 et 720 €en 2006. Ces sommes représentent les montants versés aux collectivités et établissements publics locaux du Val d'Oise. Elles se répartissent comme suit :

CONCOURS FINANCIERS (en €)	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Aides au fonctionnement : DGF, DSU, DSR ,etc.	600 935 690	612 235 580	616 268 968	+ 0,66%
Aides à l'investissement : DGE, FCTVA, etc.	90 892 079	112 370 459	185 562 785	+ 65,14 % (3)
Compensations pour transferts de compétences : DDEC, DGD, FCFT	34 080 249	23 693 478	23 377 553	- 1,34 % (1)
Péréquation : FSRIF, DNP, FDPTP, etc.	74 140 619	77 041 624	80 582 415	+ 4,60 %
Allocations compensatrices d'exonérations et de réductions de fiscalité locale	50 066 464	45 204 329	40 374 982	- 10,69 % (2)
TOTAL	850 115 101	870 545 470	946 166 703	+ 8,69 %

(1) En 2007 ont été versées les tranches 2006 et 2007 du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion.

(2) Toutes les allocations compensatrices en lien avec l'activité économique et les entreprises baissent. Seules celles relatives à la taxe d'habitation et à la suppression de la taxe sur les appareils automatiques augmentent pour un montant global de 334 037€, montant demeurant sans incidence sur la masse globale.

(3) **FCTVA « plan de relance »**

Les aides à l'investissement apparaissent en forte augmentation du fait de la mise en oeuvre du dispositif de remboursement anticipé du FCTVA institué par le plan de relance de l'économie. Celui-ci a en effet permis aux collectivités qui se sont engagées dans le dispositif, de bénéficier d'un double versement en 2009 : le FCTVA liquidé sur les dépenses d'investissement réalisées en 2007 (régime normal) et sur celles réalisées en 2008 (régime dérogatoire spécial « plan de relance ») avec la perspective de pérennisation du décalage d'un an au lieu de deux entre la dépense et le bénéfice du FCTVA.

Ainsi, la signature de 120 conventions entre le préfet et les exécutifs locaux a permis au département, à 94 communes, à 19 EPCI et à 6 établissements publics locaux du Val d'Oise, de bénéficier d'un apport de liquidités supplémentaires à hauteur de 67.327.812 €.

III – CONTROLE DE LEGALITE ET CONTROLE BUDGETAIRE

En 2009, 81 320 actes dont 2 397 actes budgétaires ont été reçus, soit 15,17 % de moins qu'en 2008. Ce chiffre s'inscrit dans un cycle de baisse régulière depuis fin 2004, année où avaient été reçus près de 127 000 actes dont 3 000 actes budgétaires.

Les contrôles ont porté sur la totalité des actes budgétaires et la moitié des autres actes, selon une stratégie annuelle décidée par le préfet. Ces contrôles ont conduit à un nombre limité d'observations (1,57 %) et de contentieux (19 recours portés devant le TA dont 13 procédures devant le juge des référés pour motif d'absence de service d'accueil communal des élèves en cas de grève du personnel enseignant). La situation financière des collectivités du département n'a pas nécessité de saisine de la Chambre Régionale des comptes.

IV - INTERCOMMUNALITE

Durant l'année 2009, plusieurs modifications de périmètres d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ont été prononcées par arrêtés préfectoraux. Elles concernent :

- d'une part, la communauté d'agglomération « Val et Forêt » avec le retrait de la commune de FRANCONVILLE et l'adhésion de celle de SAINT LEU LA FORÊT au 1^{er} janvier 2009 ;

- d'autre part, la communauté de communes de « Roissy, Porte de France » avec les adhésions des communes de BOUQUEVAL, d'ECOUEN, du PLESSIS GASSOT et du MESNIL-AUBRY.

Au 31 décembre 2009, sur les 185 communes que compte le département, seules 29 d'entre elles demeurent isolées. 84 % des communes et de la population du Val d'Oise sont-elles intégrés dans un EPCI à fiscalité propre.

Au total, 45 arrêtés relatifs à l'intercommunalité ont été signés en 2009 : 6 portant dissolution de structures devenues obsolètes, 19 enregistrant des modifications statutaires, et 20 relatifs à la création de syndicats, à l'adhésion et/ou au retrait de communes de structures existantes, ou encore relatifs à la Commission départementale de la coopération intercommunale qui a été renouvelée et dont la réunion d'installation s'est tenue le 4 mai 2009.

I - URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1) De nouveaux outils pour la connaissance du territoire

- **Atlas du Val d'Oise**

En 2009, la DDEA a achevé la mise à jour de l'atlas départemental, dont la dernière édition remontait à 2000. Fruit d'une collaboration entre tous les services de l'Etat, ce document, qui s'appuie sur une cartographie commentée, recense les principaux thèmes permettant de disposer d'une vision tout à la fois synthétique et exhaustive des problématiques rencontrées dans le département.

- **Agriculture en Plaine de France**

La DDEA a lancé en partenariat avec l'EPA Plaine de France une étude qui vise à mettre en évidence les enjeux de l'agriculture sur ce territoire et notamment sa prise en compte dans les projets de développement. L'étude permet également d'envisager des liens plus durables entre l'agriculture et son territoire.



- **Observatoire de la zone C du PEB**

La DDEA du Val d'Oise, en partenariat avec la Seine et Marne et la Seine Saint Denis élabore un outil d'observation pour mesurer l'impact réel de la contrainte du Plan d'Exposition au Bruit qui pèse sur le territoire, notamment celle de la zone C. L'objectif de cet observatoire de la zone C du PEB de Roissy est de réunir une base exhaustive d'indicateurs sur la période 1989-2008 pour permettre une analyse fine du territoire, qui présente des enjeux forts dans le cadre du Grand Paris.

- **Atlas des paysages**

L'élaboration de l'atlas des paysages du Val-d'Oise, engagée en 2008, s'est activement poursuivie en 2009. Elle se fonde sur la caractérisation des unités paysagères et l'identification des phénomènes d'évolution des paysages. L'atlas constituera ainsi un outil de communication et un outil opérationnel destiné aux élus et aux acteurs de l'aménagement, qui pourra être mobilisé dans les documents de stratégie et d'aménagement du territoire. Il définira les priorités en matière d'aménagement, de gestion et de protection des paysages.

L'achèvement de l'atlas est prévu courant 2010, en vue d'une présentation aux élus lors de la demi-journée annuelle dédiée aux paysages.

- **Demi-journée des paysages**

Organisée en octobre 2009, la matinée a été consacrée, après un rappel du cadre juridique européen, à la présentation de l'atlas des paysages du Val d'Oise en cours et à la démarche en matière d'espaces publics durables, conduite de façon conjointe par la DDEA et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val d'Oise.

2) Planification

- **SCOT de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes**

La communauté de communes de la vallée de l'Oise et des Impressionnistes poursuit l'élaboration de son SCOT et devrait adopter son document définitif en 2010. La DDEA accompagne l'EPCI dans le suivi de la procédure et s'assure du respect des règles d'urbanisme et des enjeux de l'Etat dans la conception du document.

- **SCOT de Cergy-Pontoise**

Porté par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, ce SCOT a été retenu dans le dispositif « SCOT Grenelle » du ministère du développement durable. Le périmètre du SCOT a été approuvé par arrêté du 9 mars 2009. Les orientations du projet d'aménagement et de développement durable ont fait l'objet d'une présentation en janvier 2010.

3) Documents d'urbanisme

- **Plans locaux d'urbanisme**

Trois avis de l'Etat ont été rédigés en 2008 sur les PLU arrêtés (27 en 2007). Les délibérations en conseil municipal mettant en révision des POS/PLU ont abouti à 9 « porter à connaissance » en 2008 (11 en 2007). Une commune a délibéré pour élaborer un PLU et une pour une carte communale. On compte également 33 mises à jour des documents d'urbanisme.

Des outils de référence pour l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme ont été produits à destination des collectivités, par la DDEA et la DIREN.

- **Servitudes**

Plusieurs servitudes ont fait l'objet de mises à jour à la suite de la révision des PLU.

- **Construction**

Le travail sur les documents d'urbanisme s'est effectué en s'assurant que les surfaces ouvertes à l'urbanisation correspondent aux besoins en logement tout en développant des projets d'aménagement durable. Dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, plusieurs communes ont été conseillées dans leur projet de construction de logements sociaux ou de requalification de quartier.

Trois notes d'enjeux ont été produites dans le cadre de l'élaboration des PLU de La Frette-sur-Seine, Herblay et Corneilles-en-Parisis, pour préciser les enjeux de l'Etat sur ces territoires.

- **Évaluation environnementale des documents d'urbanisme**

Parallèlement à l'accompagnement des collectivités dont le PLU/SCoT est soumis à une évaluation environnementale stratégique, la DDEA a réalisé, avec l'appui du laboratoire régional de l'Est parisien et en lien avec la DIREN, une série d'outils de référence en matière d'évaluation environnementale des documents d'urbanisme à destination des collectivités et services de l'Etat, disponibles sur Internet.

4) Procédures d'aménagement

- **Eco-quartier et aménagement respectant l'environnement**

Dans le cadre des principes édictés par le Grenelle de l'Environnement et pour répondre aux nouvelles orientations du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire en matière d'urbanisme durable, les services de la DDEA accompagnent les communes dans leurs réflexions sur la constitution d'éco-quartiers et d'aménagement répondant aux critères du développement durable.



- **Evaluation environnementale des projets**

Depuis le 1er juillet 2009, l'ensemble des projets soumis à étude d'impact doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. En lien avec la DIREN et la DRIRE, la DDEA et les services de la préfecture mettent en place une stratégie d'information des collectivités au sujet de cette nouvelle procédure, ainsi qu'une méthodologie visant à assurer avec efficacité les missions de cadrage préalable et d'avis de l'autorité environnementale.

- **Contrat de développement de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise**

Cinq des opérations inscrites ont été proposées pour être intégrées dans le CPER : trois opérations à Cergy (quartier Bastide, requalification du boulevard de l'Hautil, parc de stationnement régional des Trois-gares), une opération à Pontoise (les Hauts de Marcouville) et une opération à Courdimanche (construction d'un équipement culturel).

- **Convention foncière Etat-Région**

L'Etat a contribué en 2008 au financement des opérations d'aménagement du quartier de la gare de Garges-Sarcelles et de la ZAC multisite de Gonesse, à hauteur de 1 091 227 €

- **Demandes d'implantation d'activités économiques**

En 2009, la commission départementale d'aménagement commercial a statué sur 12 demandes représentant 56.880 m² de surface de vente. Neuf dossiers, représentant la création de 21 515 m² ont fait l'objet d'une autorisation.

Ce sont vingt-cinq demandes d'agrément, représentant 217 916 m² de SHON de locaux d'activités, qui ont fait l'objet d'un avis favorable. La majorité des surfaces autorisées (72,5 %), soit 158 000 m², concerne un renouvellement d'autorisations caduques pour des opérations non réalisées.

L'assistance technique de l'Etat au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire (ATESAT) s'est poursuivie en 2009 ; la convention souscrite en 2007 par près d'une centaine de communes est arrivée à son terme en fin d'année. Les nouvelles orientations ministérielles recommandent de proposer aux collectivités qui souhaitent renouveler cette convention, de privilégier l'activité des services, sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage et l'aide au développement de l'intercommunalité.

5) Développement durable

• Les Ateliers du développement durable

Souhaitant concrétiser son engagement en faveur du développement durable dans les projets qu'elle suit (aménagement, urbanisme, construction, agriculture...), la DDEA a conduit des Ateliers du développement durable afin de permettre aux services partenaires volontaires de définir une vision commune et concrète du développement durable et de nouvelles façons de travailler.

Ces ateliers ont permis d'élaborer :

- une charte traduisant l'engagement des services de la DDEA signée par le directeur (disponible sur Internet)
- un ensemble d'outils opérationnels à destination des agents et partenaires extérieurs, visant à mieux intégrer les questionnements liés au développement durable tout au long de la conduite des projets (disponibles également sur Internet)
- la mise en place, par les différents chefs de service, de modes opératoires visant à définir l'organisation et les moyens à mobiliser en interne pour mettre en oeuvre la charte et ses outils (disponibles sur Intranet).

Le bilan réalisé fin 2009 a souligné le dynamisme des services dans la mise en oeuvre de ces outils, la réalisation spontanée d'outils complémentaires par les services (cahier des charges type « PLU et développement durable », plaquette « espaces publics et développement durable ») et l'intérêt d'élargir la réflexion des ateliers à la thématique agricole en 2010.

• L'éco-responsabilité

La DDEA a poursuivi l'animation d'un groupe de travail inter-administratif sur l'éco-responsabilité. Dans ce cadre, des campagnes de sensibilisation et de formation des agents au développement durable ont été organisées (stages inter-ministériels) :

- 6 sessions d'une demi-journée à la « conduite économique »,
- 2 sessions d'une demi-journée « sensibilisation à la démarche éco-responsable : comprendre pour agir »,
- la visite du centre d'enfouissement de déchets ultimes du Plessis-Gassot et de la station d'épuration de Presles,
- 12 séances de projection du film « Home ».

• La charte de l'agent éco-responsable de la cité administrative

Elle a été finalisée fin 2009 en lien avec les services de la préfecture et de la trésorerie générale. Elle est en cours de diffusion au sein de la cité administrative.



• Le plan de déplacements des employés (PDE) : Ecomouv'

La démarche multipartenariale d'élaboration concertée et coordonnée d'un PDE concernant plusieurs collectivités et administrations de Cergy-Pontoise a donné lieu à un plan d'actions commun, approuvé par les partenaires fin 2008. Il se décline en actions multipartenariales, dont l'action-phare 2009 a été la mise en place d'une bourse de covoiturage et d'actions spécifiques à chaque administration. La mise en oeuvre des actions spécifiques à la DDEA en 2009 a porté sur des actions diversifiées : réalisation/diffusion d'une charte des comportements éco-responsables en matière de mobilité, l'achat de vélos de service et de véhicules propres (< 110g CO²/km) la mise en place d'une plate-forme permettant les réunions téléphoniques à plusieurs et l'organisation de stages d'éco-conduite.

• Le bilan carbone

Le bilan carbone de la DDEA a été réalisé. Il s'agit d'un exercice visant à évaluer la quantité de gaz à effet de serre (GES) rejetée dans l'atmosphère par l'ensemble des activités de la DDEA (en tonnes de CO₂ ou de carbone).

Il se décline ensuite en actions spécifiques à mettre en oeuvre pour tenter de réduire les émissions.

Certaines d'entre elles sont communes avec celles du PDE Ecomouv'.

Par ailleurs, le service des constructions publiques a réalisé des pré-diagnostic techniques de 19 bâtiments de l'État et a lancé l'appel d'offres pour des audits énergétiques, de gros entretien et de mise en accessibilité, financés par le plan de relance. Sur ces mêmes crédits, une opération de rénovation énergétique de la cité administrative a été lancée.

6) Environnement

• **La protection des ressources en eau**

Le « guichet unique de l'eau » a pour mission d'instruire les dossiers au titre de la loi sur l'eau. En 2009, il a enregistré 9 dossiers de déclaration et 7 dossiers d'autorisation.

En matière de protection des captages d'eau potable, 67 collectivités publiques distributrices d'eau potable sont alimentées par 85 captages dans les nappes souterraines et une prise en rivière à Méry-sur-Oise.

Les 30 points de prélèvement avec périmètre de protection desservent ainsi 84 % de la population. En 2008, 19 dernières études hydro-géologiques et environnementales ont été lancées et devraient aboutir en 2010 et 2011 à l'instauration de périmètres de protection sur les captages correspondants. Les périmètres de protection de deux captages (Le Thillay et Enghien-les-Bains) avaient fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en 2008.

S'agissant de la directive « nitrates », un 4^{ème} programme d'application a été défini en août 2009 et sera mis en œuvre dès la prochaine campagne agricole.

Afin de prévenir la pollution phytosanitaire, un dossier de construction d'aire de protection pour le remplissage des épandeurs de produits phytosanitaires a été élaboré.

S'agissant de la mise en œuvre de la directive « eaux résiduaires urbaines », un suivi particulier des trois stations (Cergy, Asnières-sur-Oise et Auvers-sur-Oise) a été mis en place en vue de l'échéance du 31 décembre 2011.



• **Commission départementale de la nature, des paysages et des sites**

Cette instance s'est réunie à 6 reprises :

- La formation « sites et paysages » a examiné 21 dossiers dont 11 en sites classés et 10 en sites inscrits.

- La formation « carrières » a été saisie de la mise en révision du schéma départemental des carrières et d'un dossier à Epinay-Champlâtreux.

- La formation « faune sauvage captive » a examiné 7 dossiers de demande de certificat de capacité ;

- La formation « publicité » a formulé un avis sur le règlement local de publicité de la commune d'Enghien les Bains.

• **Sites « Natura 2000 »**

Pour les deux sites Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne » et « Forêts Picardes », l'année 2009 a été consacrée aux diagnostics écologiques et socio-économiques des documents d'objectifs (DOCOB) avec la mise en place de groupes de travail. Le DOCOB de la « Vallée de l'Epte » a reçu une validation de principe de son comité de pilotage en décembre 2009.

Après sa mise en place en 2008, le comité de pilotage du site « Chiroptère » a validé en fin d'année 2009 la phase inventaire et diagnostic.

• **Réserve Naturelle Nationale des « Coteaux de la Seine »**

La réserve naturelle nationale a été classée par décret du 30 mars 2009. Le Comité Consultatif a été constitué et s'est réuni le 11 décembre 2009. Il a émis un avis favorable sur la candidature du Parc Naturel Régional du Vexin Français en tant que gestionnaire de la réserve.

• **Affichage publicitaire**

La commune d'Enghien-les-Bains a adopté son nouveau règlement local de publicité.

Six communes ont engagé en 2009 la procédure d'élaboration ou de révision de leur règlement local de publicité : Enghien-les-Bains (adopté en 2009), Roissy-en-France, Osny, Arnouville-lès-Gonesse, Garges-lès-Gonesse et Gonesse.

7) Risques naturels

• **Elaboration d'une stratégie de prévention des risques**

Le 20 août 2009, le schéma départemental de prévention des risques (SDPRN) a été approuvé par arrêté préfectoral. Ce document d'orientation quinquennal comprend un bilan, des objectifs généraux et un programme d'actions à conduire, il fixe

les priorités de l'Etat et des collectivités en matière de prévention des risques naturels jusqu'en 2013.

- **Une meilleure connaissance des risques**

114 communes ont fait l'objet d'une mise à jour de la cartographie de leurs axes de ruissellement.

Une étude sur le ruissellement pluvial, conduite par la DDEA, vise à quantifier les aléas sur toutes les communes du département, effectuer un croisement de ces derniers avec les enjeux en présence et obtenir une cartographie numérique des principales zones à risque. Les résultats de cette étude seront disponibles au 1er semestre 2010.

- **Information sur les risques**

Tous les PPR approuvés dans le département sont disponibles en ligne sur le site Internet des services de l'Etat -DDEA-, via l'outil « Cartorisques ». L'information des acquéreurs et locataires, obligatoire depuis le 1er juin 2006, est désormais assurée en continu.

- **La prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire**

Plusieurs plans de prévention des risques et mouvements de terrain (PPRMT) ont été traités en 2009 :

- pour Argenteuil, le PPRMT multirisques (carrières souterraines abandonnées, dissolution du gypse, tassement de remblais, glissement de terrain et retrait-gonflement des argiles) a fait l'objet de réunions publiques d'information puis d'une enquête publique dans le courant de l'année 2009. Il sera approuvé au 1er semestre 2010.

- pour Epiais-Rhus, le risque de glissement de terrain a été intégré au projet de PPRMT multirisques (carrières souterraines abandonnées, dissolution du gypse et retrait-gonflement des argiles) prescrit le 18 février 2009. Il fera l'objet d'une concertation et d'une enquête publique en 2010.

- pour les risques liés aux boves et aux falaises dans les communes de la boucle de Moisson, les études préalables de risques réalisées sur les communes de La Roche-Guyon, Haute-Isle et Vétheuil ont donné lieu à l'élaboration d'une stratégie commune de prévention des risques validée par l'ensemble des acteurs concernés à l'été 2009. Un PPRMT intercommunal multirisques (aléas éboulements de falaises, effondrements de boves et retrait-gonflement des argiles) a été prescrit le 23 décembre 2009.

- pour Cormeilles-en-Parisis et Montigny-lès-Cormeilles, en accord avec ces communes, les études préalables à l'élaboration d'un PPRMT multirisques (carrières souterraines abandonnées, dissolution du gypse et retrait-gonflement des argiles) ont été engagées. Ce PPRMT sera prescrit

et un projet de PPR élaboré dans le courant de l'année 2010.

- la DDEA a engagé la transformation du PER de Valmondois en PPRI (inondation pluviale et par remontée de nappe). Ce PPRI sera prescrit et un projet de PPR élaboré au 1er semestre 2010.

8) Evaluation du bruit dans l'environnement

En application de la directive européenne 2002/49/CE, la DDEA du Val d'Oise a réalisé une cartographie du bruit des grandes infrastructures routières et ferroviaires du département, disponible sur Internet. Par ailleurs, en collaboration avec le Conseil général du Val d'Oise et Bruitparif, la DDEA a piloté une étude commune, pour le compte des collectivités de l'agglomération parisienne, qui vise à élaborer un diagnostic acoustique du bruit routier, ferré, aérien et industriel sur ce territoire. Les cartes des collectivités sont en cours d'approbation et de mise à disposition du public.

Des Plans de Prévention du Bruit faisant suite à ces cartes du bruit sont en cours de réalisation par les différents gestionnaires d'infrastructures et collectivités de l'agglomération parisienne. La DDEA a un rôle d'animateur et d'appui technique dans l'élaboration de ces plans. Elle est en charge de définir un plan d'action sur le réseau routier national et le réseau ferroviaire en collaboration avec Réseau Ferré de France.

9) Gestion des déchets du BTP

Du fait de l'évolution de la réglementation sur les déchets, la DDEA assure depuis janvier 2007 l'instruction des installations de stockage des déchets inertes sur le département.

Pendant l'été 2009, un bilan de la mise en oeuvre de la charte de gestion durable des déchets du BTP du Val d'Oise, signée en 2004, a été réalisé. Un groupe de travail s'est réuni afin de tirer les enseignements de cet exercice. Des orientations prioritaires en ont été dégagées : l'information des particuliers, la prise en compte des déchets dans les marchés, l'éco-conditionnalité des subventions, le suivi d'indicateurs sur les chantiers. Le bilan et les orientations prioritaires de la charte pour les années à venir seront présentés par le Préfet à l'ensemble des signataires lors d'une réunion de suivi le 5 octobre 2010.

Depuis fin 2009, le plan départemental de gestion des déchets du BTP de 2004 fait l'objet d'une mise à jour par la DDEA, avec l'appui d'un bureau d'étude privé, dans la perspective de contribuer à l'élaboration du futur « schéma régional de gestion des déchets du BTP ».

II - LOGEMENT SOCIAL ET RÉNOVATION URBAINE

1) Offre de logements sociaux

a) La construction neuve de logements sociaux

Le nombre de logements sociaux financés par l'Etat s'élève à 1 826 logements, dont 1 323 au titre du plan de cohésion sociale, et 503 au titre du plan de relance (répartis en 417 VEFA –Vente en futur état d'achèvement - et 86 logements ayant bénéficié d'une subvention majorée). S'ajoutent 66 logements en prêt locatif social (PLS) réalisés par l'association Foncière Logement, portant à 1.892 le nombre de logements sociaux engagés en 2009.

Ce bilan comprend les logements sociaux financés au nom de l'Etat par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise dans le cadre de la délégation des aides à la pierre qui lui a été consentie (331 logements dont 199 PLUS, 29 PLAI et 103 PLS). Parallèlement l'ANRU a financé la construction de 839 logements au titre de la reconstitution du parc démolit.

Sur le plan financier, les aides à la pierre de l'Etat ont représenté, en 2009, 18 M€ pour le développement de l'offre (incluant la délégation de Cergy).

	Logements sociaux financés en 2009 (hors ANRU)			
	Plan de cohésion sociale 2009	Plan de relance	Association foncière logement	TOTAL 2009
PLUS	594	271		865
PLAI	256	108		364
PLS	473	124	66	663
TOTAL	1323	503	66	1892



b) Le développement de l'offre de logements

En application de la loi portant engagement national pour l'habitat (ENL) du 13 juillet 2006, 4 EPCI du Val d'Oise ayant compétence « habitat » sont tenus de réaliser un Programme Local de l'Habitat (PLH), outil stratégique de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat et du logement.

Les communautés d'agglomération de Cergy-Pontoise, Val et Forêt et Val de France ont adopté leur PLH en 2008. La communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons a engagé des études de diagnostic en 2009, tout comme la communauté de communes Roissy Porte de France, de nouveau volontaire.

La loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a introduit des mesures visant à renforcer le rôle central joué par le PLH à l'échelon local et à réaffirmer sa portée opérationnelle afin d'adapter l'offre à la demande en logements des ménages. Elle a étendu l'obligation d'adopter un PLH avant le 25 mars 2011 aux communes de plus de 20.000 habitants non membres d'un EPCI à compétence habitat. Sept communes du Val d'Oise sont dans cette situation : Corneilles-en-Parisis, Franconville, Gonesse, Goussainville, Herblay, Sannois, Taverny. En 2009, les communes de Sannois et Taverny se sont engagées dans cette procédure.

d) L'application de l'article 55 de la loi « solidarité et renouvellement urbains » (SRU)

Les dispositions de l'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000 imposent aux communes de «l'unité urbaine » de Paris comptant plus de 1.500

habitants de disposer à terme de 20 % de logements locatifs sociaux.

Au 1^{er} janvier 2009, 26 communes étaient concernées par la loi. Ainsi, 960 logements sociaux devront être construits à l'horizon 2010 et un total de 5.859 pour atteindre le seuil de 20%. En 2009, 533 logements sociaux situés dans ces communes ont été financés. Le prélèvement au titre de l'article 55 a représenté, en 2009, sur le Val d'Oise une somme de 607.345,62 €

Au 31 décembre 2009, les communes d'Auvers-sur-Oise et de Frépillon ont adopté un contrat de mixité sociale. Ce contrat, proposé aux communes n'ayant pas atteint leurs objectifs 2005/2007, précise les actions et les moyens à mettre en œuvre pour rattraper le retard accumulé au cours de la période triennale 2005/2007 et assurer la réalisation de l'objectif 2008-2010.

2) Rénovation urbaine

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) conduit 25 projets dans le Val-d'Oise au bénéfice de 154.000 habitants et 12 projets relevant du dispositif des opérations isolées. L'ensemble de ces opérations représente un investissement de 2 milliards d'euros, dont 696 M€ de subventions de l'ANRU.

La construction de plus de 2.400 logements sociaux neufs (dont 839 en 2009) est engagée. La démolition de 2.200 logements (dont 588 en 2009), la réhabilitation de 6.860 logements (dont 2.160 en 2009) et la résidentialisation de 7.570 logements (dont plus de 4700 en 2009) ont également été financées.

L'Etat a financé en 2009 128,9 M€ pour un montant prévisionnel de travaux et de prestations de 358,5 M€



3) Qualité de l'habitat

a) Dans le parc privé

Orientée ces dernières années sur les objectifs du plan de cohésion sociale (production de logements à loyer maîtrisé, conventionnés en loyer intermédiaire, social et très social, lutte contre l'habitat indigne), l'action de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a été complétée en 2009 par les objectifs du plan de relance (lutte contre l'habitat indigne des logements locatifs en OPAH, lutte contre la précarité énergétique des propriétaires-occupants, réhabilitation des copropriétés dégradées).

Les objectifs ont globalement été atteints:

Plan de cohésion sociale	Objectifs 2009	Réalisation 2009	Taux de réalisation
Loyers maîtrisés	807	1578 *	196%
<i>Dont loyers conventionnés</i>	465	16	3%
<i>Dont loyers intermédiaires</i>	342	1562*	457%
Lutte contre l'habitat indigne	298	551	185%
<i>Dont propriétaire occupant</i>	76	17	22%
<i>Dont propriétaire bailleur</i>	222	534	241%
TOTAL	1105	2129*	193%
Lutte contre l'habitat très dégradé	0	82	
<i>Dont propriétaire occupant</i>	0	59	
<i>Dont propriétaire bailleur</i>	0	23	

* sans double compte

Plan de relance	Objectifs 2009	Réalisation 2009	Taux de réalisation
PB HI dynamisation OPAH	22	14	64%
PO avec travaux d'économie d'énergie	652	513	79%
Logts en copropriété dégradée	1220	2296	188%
TOTAL	1894	2823	149%

En termes financiers, l'ANAH a accordé 8,74 M€ de subventions. L'intervention sur les copropriétés en difficultés dans le cadre des procédures de plan de sauvegarde ou OPAH a représenté 40% de ce montant soit 3,5 M€. Ce bilan comprend les logements sociaux financés au nom de l'Etat par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

b) Lutte contre l'habitat indigne

Le service santé-environnement de la DDASS a reçu environ 250 plaintes concernant l'insalubrité de certains habitats. Le traitement de ces plaintes a conduit ce service à réorienter une partie de celles-ci aux mairies concernées lorsque les désordres signalés concernaient le non-respect du règlement sanitaire départemental (RSD). Les autres plaintes ont été directement traitées par le service santé-environnement de la DDASS. A ce titre, environ 400 contrôles de logements ont été conduits, dont certains dossiers concernant plusieurs logements.

56 arrêtés d'insalubrité ont ainsi été signés par le préfet (50 arrêtés pris au titre de l'article L. 1331-22 du code de la santé publique (CSP), 5 pris au titre de l'article L. 1331-26 du CSP et 1 au titre de l'article L. 1331-26-1 du CSP). 9 arrêtés préfectoraux de mainlevée d'arrêté d'insalubrité ont été pris au cours de l'année 2009.

A la suite de signalements de situation d'urgence sanitaire, 6 arrêtés préfectoraux d'urgence au titre de l'article L. 1311-4 du CSP ont été pris sur proposition de la DDASS.

Le service santé-environnement de la DDASS a traité 347 signalements liés au droit au logement opposable (DALO) mettant en avant l'insalubrité ou la dangerosité de l'habitat. Afin de faire face à cette charge de travail, la DDASS a mis en place un partenariat avec un opérateur (association Habinsér). Au total, dans le cadre du DALO, 300 enquêtes ont été réalisées en 2009 tous opérateurs confondus (DDASS, association Habinsér, SCHS, mairies).

La base de données interministérielle relative à l'habitat indigne est désormais opérationnelle depuis la fin de l'année 2008. Près de 1.000 adresses sont déjà recensées dans cette base de données.

Le service santé-environnement de la DDASS assure l'animation du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), qui a tenu 2 réunions plénières en 2009. Ses principales actions ont permis :

- la signature d'un protocole entre la DDASS et la DDEA sur la mise en œuvre des travaux d'office ;
- la tenue de deux sessions d'information à l'attention des travailleurs sociaux et des associations intervenant dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement ;
- une rencontre avec le vice-procureur dans le cadre d'une réunion du PDLHI ;
- la rencontre avec 10 mairies afin de les sensibiliser à l'intérêt de lancer un repérage précis de l'habitat indigne sur leur territoire communal qui a conduit à tenir 3 sessions d'information.

c) Contrôle de la réglementation de la construction

L'objectif des contrôles effectués sur les bâtiments d'habitation collectifs est de faire respecter les règles de construction. Elles portent sur les rubriques «accessibilité et adaptabilité», «sécurité-incendie», «porte automatique de garage», «gardes-corps» et «local ordures ménagères». Les procès verbaux sont transmis au procureur de la République.

Contrôle de la réglementation de la construction (BHC)	2008	2009
Nombre de contrôles effectués	8	11
Nombre de procès-verbaux de non conformité établis	7	11
Nombre de 2ème contrôle effectué pour mise en conformité	3	3
Nombre de procès-verbaux classés sans suite	-	-
Nombre de bâtiments mis en conformité suite aux procès-verbaux	1	2

4) Accueil des gens du voyage

Le schéma du Val d'Oise, approuvé et publié le 30 novembre 2004, fixe un objectif global de réalisation de 1.035 places de caravanes réparties entre les 53 communes concernées, en fonction de leur poids de population et des besoins recensés en 2003.

La commission consultative, - comprenant notamment des élus (5), des représentants des gens du voyage et des associations intervenant auprès des gens du voyage (5) et des représentants du conseil général (4) -, a été renouvelée par arrêté préfectoral en date du 16 juillet 2009. Présidée par M. le Préfet, elle s'est réunie le 22 octobre 2009 pour dresser le bilan d'application du schéma adopté en 2004 et engager les études de révision.

a) Bilan d'application du schéma

Au 31 décembre 2009, 8 aires d'accueil représentant 177 places sont ouvertes aux gens du voyage.

Collectivités	Nombre de places	Date de mise en service
Osny	26	existante en novembre 2004
Cergy	25	existante en novembre 2004
Domont-Bouffémont	24	existante en novembre 2004
Jouy-le-Moutier	24	existante en novembre 2004
Ermont	20	ouverte en 2008
Saint Leu La Forêt	12	ouverte en 2008
Taverny	33	ouverte en 2007
Bessancourt	13	ouverte en 2009
Total	177	

Au total, entre 2004 et 2009, 578 places ont été financées par l'Etat, aménagées ou en cours d'aménagement, soit un taux de réalisation à 65,1%. En 2009, 21 arrêtés d'octroi de subvention ont été notifiés aux collectivités par le Préfet, représentant un engagement financier pour l'Etat de plus de 5 M€

A ce jour, 3 établissements publics de coopération intercommunale et 4 communes n'ont pas encore satisfait à leurs obligations, soit un déficit de 380 places. Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 5 juillet 2000 modifiée, le Préfet peut, après mise en demeure restée sans effet dans les trois mois suivants, se substituer aux communes et EPCI défaillants pour acquérir des terrains, les aménager et les gérer au nom et aux frais de celles-ci grâce à la procédure d'inscription en dépenses obligatoires.

b) Révision du schéma

Le schéma doit être révisé au moins tous les 6 ans à compter de sa publication. Le schéma du Val d'Oise, publié le 30 novembre 2004, arrivera à échéance le 30 novembre 2010. L'étude préalable à la révision, engagée lors de la commission consultative du 22 octobre 2009, qui consiste à établir une analyse quantitative et qualitative du schéma en vigueur, a été confiée au bureau d'études « LE FRENE ».

Les aires d'accueil sont destinées aux gens du voyage dont les durées de séjour dans un même lieu sont variables et peuvent aller parfois jusqu'à quelques mois. Ces aires n'ont donc pas vocation à accueillir

des familles qui ont adopté un mode de vie sédentaire. Dès lors que les gens du voyage se sédentarisent, ceux-ci relèvent du droit commun. La loi « Besson », tout comme le schéma, n'ont pas pour vocation d'apporter des solutions au relogement des gens du voyage sédentaires ou itinérants contraints.

Les communes d'Argenteuil, d'Herblay, de Saint Leu la Forêt, de Pontoise et de la CAVAM, qui ont identifié de réels besoins sur leur territoire, se sont engagées dans la réalisation de terrains familiaux ou d'habitats adaptés qui constitue l'une des actions prioritaires du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Ainsi en février 2009, 8 terrains familiaux sur les 26 prévus au protocole d'accord signé le 23 novembre 2004 par l'Etat et la commune d'Herblay ont été mis en service. Par ailleurs, des financements Etat d'un montant total de 416.188 € ont été apportés aux communes de Saint-Leu-la-Forêt et de Pontoise pour la réalisation de 11 terrains familiaux (39 places de caravanes). A l'horizon 2010, près de 67 terrains familiaux (soit 150 places de caravanes) auront ainsi été financés, en cours d'aménagement ou aménagés, dans la plupart des cas, avec au préalable le recours à une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS).

III – AGRICULTURE

1) La politique agricole commune (PAC)

Les aides directes du 1er pilier de la PAC sont destinées à réguler les marchés et les aides du 2ème pilier au développement rural (installation, agro-environnement).

a) Aides du 1er pilier de la PAC

- *Aides directes végétales (15 % de télé déclarations en 2009)*
 - 469 dossiers payés pour un montant total d'aides couplées et découplées de 21 661 472 € (soit 46 186 € par dossier en moyenne)
 - Surfaces en céréales et oléo-protéagineux aidées : 43 812 ha
 - Surfaces ayant bénéficié des aides découplées (DPU) : 54 133 ha
 - L'obligation de jachère a été supprimée en 2009.
- *Aides directes animales*
 - 30 PMTVA (Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes) payées pour un total de 236 874 €
 - 43 PAB (Prime à l'abattage) payées pour un total de 25 862 €
 - 11 PB (Prime à la brebis) payées pour un total de 11 749 €

b) Aides du 2ème pilier de la PAC

- *Aides à l'installation*
 - Les aides et prêts d'installation pour les jeunes agriculteurs (3 dossiers) ont représenté 59 200 € en 2009.
- *Aides agro-environnementales*
 - 127 500 € payés pour 17 contrats d'agriculture durable en cours (CAD arboriculture et CAD Pierrelaye)
 - 255 000 € payés pour 70 contrats P.R.A.I.R.I.E « PNR Vexin » et « arboriculture » en cours
 - 19 000 € payés pour 3 dossiers de MAE rotationnelle (mesures agro-environnementales)
 - 13 000 € payés pour 2 contrats de conversion à l'agriculture biologique
 - 23 000 € payés pour 6 contrats P.R.A.I.R.I.E. Vallée du Sausseron.
- *Aides aux investissements*
 - plan végétal pour l'environnement : 4 dossiers pour un montant d'aide de 26 869 €
 - plan de modernisation des bâtiments d'élevage : 1 dossier pour un montant d'aide de 25 361 €

L'accord du 20 novembre 2008 sur le bilan de santé de la PAC, conclu sous la présidence française de la Commission européenne, a ouvert des marges aux Etats-membres pour réorienter le soutien à leur agriculture, qui s'appliqueront à partir de 2010. L'année 2009 a donc permis une réflexion sur la mise en place de nouvelles aides en 2010 et la mise en place de nouveaux découplages, ainsi que les modifications des règles de la conditionnalité, pour une mise en œuvre dès 2010.

Les exploitations agricoles ont fait l'objet de contrôles de conditionnalité notamment en ce qui concerne la tenue des carnets de fumure et les localisations de parcelles recevant des boues de stations d'épuration des eaux usées.

En région Ile-de-France, les enjeux retenus en 2009 par l'Etat dans le cadre du PDRH (Plan de développement rural hexagonal), sont la qualité de l'eau et la biodiversité. L'action de l'Etat porte en priorité sur les zones des bassins

d'alimentation de captages identifiés comme prioritaires du point de vue de l'enjeu eau (principalement la partie Ouest du département) et sur des actions visant à limiter l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau.

2) La conjoncture agricole en 2009

a) Les grandes cultures

Après une campagne 2007/2008 marquée par une envolée des prix des céréales, la filière des grandes cultures a connu en 2009 un retournement brutal de situation. Le revenu des exploitations céréalières a baissé de 41 % en 2009 en moyenne.

b) Les secteurs spécialisés

Face aux difficultés économiques, l'année 2009 a été marquée par la mise en place de mesures d'aide exceptionnelles essentiellement sous forme de prise en charge des intérêts bancaires visant à venir en aide aux différents secteurs spécialisés (laitier, arboriculture, maraîchage) et par la mise en place du Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA) annoncé par le Président de la République en fin d'année.



I - L'ACCES AU LOGEMENT DES MENAGES EN DIFFICULTE

1) Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

a) Maisons relais-pensions de famille :

Une troisième structure de ce type, comprenant 26 logements (30 places) a été ouverte en novembre 2009 à Parmain. Pour favoriser le développement de ces résidences, le préfet a confié en 2009 à l'établissement public foncier du Val d'Oise une mission de prospection foncière et immobilière pour la création de nouvelles structures sur 4 ou 5 sites.

b) Logement des jeunes

Un nouveau foyer de jeunes travailleurs du Val d'Oise a ouvert ses portes en septembre 2009 à Neuville-sur-Oise, à proximité immédiate de la gare SNCF/RER. Cette résidence neuve est composée de 180 T1 et T1' meublés et accueille des jeunes, seuls ou en couple, étudiants salariés, apprentis, jeunes en recherche d'emploi.

2) Accords collectifs

L'objectif 2009, identique à celui de 2008, était de 850 accords, en hausse par rapport aux années précédentes, pour tenir compte du relogement des déclarés «prioritaires et urgents» par la commission de médiation du droit au logement opposable du Val d'Oise.

L'objectif a été dépassé puisque 966 relogements ont été enregistrés à ce titre en 2009. Le contingent préfectoral demeure le plus mobilisé, avec 66 % des relogements, mais les parts réalisées par les bailleurs et les mairies sont en augmentation.

Le relogement des personnes sortant de structure reste toujours une priorité. Leur nombre a atteint 324 en 2009, soit davantage qu'en 2008 qui avait connu une légère baisse (268). Les publics prioritaires DALO sont majoritaires (153).

3) Droit au logement opposable (DALO)

La commission de médiation du Val d'Oise a fait face en 2009 à une croissance du nombre de dossiers déposés et 4.552 dossiers ont été examinés au titre du logement et de l'hébergement pour un total de dossiers reçus de 5 983. Une concentration toujours importante des demandeurs est observée sur le secteur

des rives de Seine (Argenteuil concentrant à elle seule 21% de demandes) et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise pour un taux identique.

748 ménages ont été déclarés prioritaires et urgents au titre du logement et 336 au titre de l'hébergement.

558 ménages ont été relogés et 83 hébergés au cours de l'année 2009. Ainsi, en deux années de fonctionnement de la loi DALO, ce sont 748 ménages qui ont été relogés sur 1 340 reconnus prioritaires et urgents, soit plus d'un ménage sur 2.

La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 a prévu qu'un quart des attributions de logements pour lesquels les organismes collecteurs agréés associés de l'union d'économie sociale du logement (UESL) disposent de contrats de réservation, soit réservé aux salariés et aux demandeurs d'emploi désignés comme prioritaires et auxquels un logement doit être attribué en urgence en application de l'article L 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation..

Ces nouvelles dispositions ont été mises en œuvre par la circulaire interministérielle du 23 octobre 2009. Au cours du dernier trimestre, 81 logements ont été mis à disposition du bureau du logement de la préfecture et 82 propositions ont été faites (quelques propositions ont été faites en double sur un même logement et certains logements au loyer manifestement trop onéreux par rapport au public cible n'ont pu être utilement proposés). Au 31 décembre 2009, 10 relogements ont été réalisés.

Par ailleurs, la circulaire prévoit des aménagements locaux tant dans les modalités de mise en œuvre que par rapport au public cible. Ainsi, dans le Val d'Oise, sur proposition de la préfecture, les collecteurs ont accepté le principe d'étendre le public pouvant bénéficier de ces propositions de logement. Les personnes sortant de structures d'hébergement ou de l'intermédiation locative peuvent être proposés sur ces logements mis à disposition par le 1% logement dans la mesure où ils remplissent les mêmes conditions que les candidats DALO.

4) Hébergement

Au 31 décembre 2009, le dispositif s'appuie sur une capacité totale de 1 032 places dont 702 places d'hébergement d'urgence réparties dans 36 structures fonctionnant en année pleine, 290 places d'hébergement d'insertion dans 17 CHRS et 40 places de suivi sans hébergement.

Par ailleurs, les trois maisons relais de Taverny, Corneilles en Parisis et Parmain disposent de 95 places.

Le dispositif hivernal 2009-2010 mis en place du 1er novembre au 31 mars de 410 places sur orientation du 115 comporte une offre en continu de 238 places (200 places en hôtel et 38 places en

structures) complétées, par période de grand froid, par 172 places supplémentaires (100 places en hôtel et 72 en structures).

L'aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées a permis de financer 596 places.

De plus, en 2009, dans le cadre du plan d'humanisation des centres d'hébergement, deux dossiers ont obtenu une dérogation afin de pouvoir bénéficier d'une subvention majorée : Milada à Pontoise via l'ANAH (6 places) et le CHRS d'Arnouville les Gonesse (77 places en acquisition-amélioration).

II - L'ÉGALITE DES CHANCES

Le Plan « Espoir Banlieues » lancé par le Président de la République il y a plus d'un an s'appuie principalement sur quatre axes : l'emploi, l'éducation, les transports, et la sécurité.

L'installation des délégués du préfet, chargés de coordonner l'action des services de l'Etat dans les quartiers sensibles, a été réalisée. 13 délégués étaient en poste dans les quartiers les plus sensibles en 2009.

1) Emploi

a) Le contrat d'autonomie

Institué fin 2008, il a permis à 109 jeunes âgés de moins de 26 ans, faiblement qualifiés et résidant dans les quartiers retenus au titre de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, de trouver un emploi ou d'entrer dans une formation qualifiante.

Près de la moitié des emplois occupés par ce public se situent dans les secteurs de la vente et de l'hôtellerie-restauration. Le cadre juridique de ces emplois se partage à parts égales entre des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée.

Placé sous la responsabilité opérationnelle d'un opérateur privé, ce programme a également bénéficié de la contribution du service public de l'emploi et des associations.

b) L'enveloppe exceptionnelle en faveur de l'emploi

Créée en 2009 par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances au profit de

38 départements, celle-ci a permis de disposer pour le Val-d'Oise de 470.000 euros supplémentaires en faveur du public en recherche d'insertion professionnelle.

La majorité des actions financées à ce titre porte sur l'accompagnement vers l'emploi et le soutien au parrainage, ainsi que sur l'aide à la formation. L'accompagnement vers l'emploi et le parrainage ont permis à des jeunes aidés par des personnes expérimentées de rechercher plus efficacement des offres d'emploi correspondant à leur formation, d'apprendre à rédiger un CV et de se valoriser lors d'un entretien d'embauche. Pour ceux qui ont trouvé un emploi, le parrainage s'est souvent prolongé par un suivi dans l'emploi, pour faciliter leur intégration et éviter toute rupture prématurée du contrat de travail.

Les actions d'aide à la formation se sont adressées autant à des jeunes ayant besoin d'une remise à niveau scolaire qu'à ceux ayant un bon niveau de départ mais souhaitant intégrer des filières professionnelles sélectives. Ainsi, au total, ce sont environ 3.500 personnes qui ont bénéficié de ces dispositions.

c) L'Ecole de la Deuxième Chance

Elle permet de faciliter l'intégration au marché du travail pour les jeunes de 18 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire depuis au moins deux ans, sans diplôme ni qualification. Mise en place en mai 2009 à Argenteuil et en septembre 2009 à Sarcelles, elle accueille sur chacun de ses deux sites une cinquantaine de jeunes. Pendant environ neuf mois, ceux-ci

effectuent des stages en entreprise et bénéficient d'un enseignement de remise à niveau en mathématiques, français et connaissance du monde contemporain qui leur permet d'élaborer un projet professionnel opérationnel.

L'Etat a soutenu ce dispositif en 2009 à hauteur de 42 000 euros.

2) Education

a) Dispositif « Ambition réussite »

Les six réseaux « Ambition réussite » du Val-d'Oise, composé chacun d'un collège et des écoles de son secteur, concernent environ 3 200 élèves de collège, 4.800 élèves d'école élémentaire et 3.000 élèves de maternelle, soit 6 % des écoliers et des collégiens du département.

Dix-sept enseignants d'appui et quarante-huit assistants pédagogiques viennent en renfort des équipes pédagogiques des écoles et du collège de chaque réseau.

b) Accompagnement éducatif

Ce dispositif concerne les 108 collèges du département et les 104 écoles élémentaires de l'éducation prioritaire. Il permet la prise en charge d'élèves volontaires pour un soutien dans les domaines de l'aide aux devoirs, de la pratique sportive, de la pratique artistique et culturelle et, depuis la rentrée 2008, de l'apprentissage des langues vivantes. Cet accompagnement, assuré par des professeurs, des assistants pédagogiques et des assistants d'éducation, dure deux heures après la classe, quatre jours par semaine et touche 43,80 % des collégiens et 29 % des élèves des écoles élémentaires de l'éducation prioritaire.

c) « Ecole ouverte »

Un lycée et 14 collèges, dont les six collèges en réseau « Ambition réussite » mettent en place ce dispositif en ouvrant les établissements pendant les petites vacances scolaires, en été et les mercredis après-midi pour proposer aux élèves des activités scolaires, sportives, artistiques....., encadrées par des professeurs, des assistants pédagogiques et des assistants d'éducation.

d) Dispositif de réussite scolaire au lycée

A la rentrée 2009, 8 lycées ont intégré ce dispositif. Les équipes pédagogiques ont ainsi été renforcées par 6 à 8 postes d'assistants pédagogiques. Les stages de remise à niveau ont accueilli 495 élèves

pendant les vacances d'été et 960 élèves aux vacances de Toussaint 2009.

Le lycée Romain Rolland d'Argenteuil est l'un des 30 sites nationaux d'excellence du plan « Espoir Banlieues ». Son projet d'établissement est conçu autour de deux grands axes : l'ouverture internationale avec l'enseignement renforcé des langues vivantes et la dimension artistique et culturelle ; la promotion des filières scientifiques est également mise en avant.

e) Internats d'excellence

Soixante places d'internat sont labellisées dans cinq lycées situés à Argenteuil, Bezons, Cormeilles en Paris, Eragny et Saint-Ouen-l'Aumône (44 jeunes inscrits). L'internat du collège des Touleuses à Cergy ouvrira ses portes à la rentrée 2010 et accueillera 46 jeunes. Ces internats apportent des conditions de travail favorables à des lycéens méritants et issus des quartiers prioritaires.

f) « Cordées de la réussite »

Ce dispositif vise à accroître les chances de réussite des lycéens issus de milieux modestes ou défavorisés dans les filières d'études supérieures.

Il permet d'accompagner les élèves choisis pour leurs bons résultats et leur motivation dans un parcours de familiarisation avec les filières d'excellence des grandes écoles et des universités afin de les préparer à intégrer ces structures dans les meilleures conditions.

Initié en 2003 par le dispositif de l'ESSEC « Une grande école, pourquoi pas moi ? » le partenariat s'est élargi progressivement à d'autres grandes écoles : l'Ecole de Biologie Industrielle, l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electricité Production et Méthode, l'Ecole Centrale d'Electronique et l'Université de Cergy. En 2009, l'Etat a soutenu à hauteur de 300.100 € ces établissements.

g) Opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »

Quatre collèges : Léon Blum à Villiers-le-Bel, Paul Vaillant-Couturier à Argenteuil, Pierre Curie à Goussainville, le Moulin Vert à Cergy ainsi que l'école Pasteur de Sarcelles ont accueilli des parents d'élèves volontaires, étrangers ou immigrés, afin de les familiariser avec l'institution scolaire, de leur permettre de maîtriser la langue française et de développer d'autres actions portant sur la parentalité ou les valeurs de la République.

h) Lutte contre le décrochage scolaire

- dans les collèges
 - en établissement scolaire, la cellule de veille recueille l'expertise de tous les intervenants de l'établissement et propose des remédiations adaptées ;
 - à l'inspection académique, un groupe de suivi de l'affectation (GSA) se charge de suivre et d'accompagner les élèves connaissant de grandes difficultés dans leur scolarisation et de leur trouver des solutions scolaires adaptées. Ce dispositif de veille a bénéficié à 28 élèves en 2009.
 - les dispositifs-relais du département ont également représenté des solutions pour les élèves décrocheurs. Dix dispositifs relais ont été mis en place à la rentrée 2009/2010.
- dans les lycées
 - en établissement scolaire, la cellule de veille, comme indiqué ci-dessus, est mise en place ;
 - en établissement scolaire, ou en inter-établissement, le groupe d'aide à l'insertion (GAIN) intervient pour éviter le décrochage du jeune par un suivi et un accompagnement individualisé avec le professionnel du lycée le plus sensibilisé à sa problématique ;

- la plate-forme d'insertion et d'orientation accueille, en cours d'année, des jeunes de lycée et collège décrocheurs de plus de 16 ans ;
- un « Module Lycée » accompagne les jeunes qui décrochent lors de leur première année de lycée professionnel ;

Au total, 1.115 « décrocheurs » ont été accompagnés vers une formation qualifiante adaptée à leur situation.

3) Transports

L'engagement financier de l'Etat a été sollicité au titre du Plan Espoir Banlieue pour :

- aménager les abords de la gare ferroviaire de Persan de façon à la rendre plus accessible aux bus
- aménager les carrefours situés à l'entrée et à la sortie de la gare routière de Garges-lès-Gonesse/Sarcelles.

4) Sécurité

Deux Unités Territoriales de Quartier (UTEQ) ont été créées à Cergy et à Villiers-le-Bel, complétées pour chacune d'entre elles par la nomination d'un délégué à la cohésion police-population.

III – LA LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LES TOXICOMANIES

En 2009, le département du Val d'Oise (Mission Ville) a bénéficié d'une subvention de 250.146 € de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT). Ces crédits ont permis le financement de nombreuses actions dont une vingtaine au titre de la prévention des conduites addictives en direction des jeunes scolarisés, des prises en charge sanitaires et sociales telles que des permanences pour les jeunes auteurs d'information à la législation sur les stupéfiants, usagers de cannabis et des consultations pour les jeunes consommateurs de cannabis sur injonction des Maisons de Justice et du Droit (MJD).

Ces actions ont été complétées par celles financées par le Groupement Régional de Santé Publique d'Ile-de-France (GRSP) qui ont touché près de 3.400 jeunes, essentiellement des collégiens et lycéens.

On notera, à titre d'exemple, deux actions menées par l'ANPAA 95 :

- l'une, en direction des jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse en deux volets : ateliers de prévention destinés aux jeunes et formation des équipes de la PJJ (70 bénéficiaires),
- l'autre au bénéfice de la Mission Locale du Val-d'Oise-Est en vue de développer le repérage de la consommation de produits psychotropes chez les jeunes (12 bénéficiaires).

Deux autres actions ont été menées par le Comité d'Education pour la Santé du Val d'Oise (CODES 95) :

- La poursuite de l'action « Dopamine », pour la prévention des conduites à risques, par un outil théâtral et des débats animés par l'association RIVAGE et ANPAA 95, dans 5 collèges du département ;
- La prévention du tabagisme au sein des lycées se poursuivra selon les objectifs gouvernementaux.

La direction départementale de la sécurité publique et le groupement de gendarmerie assurent pour leur part des actions d'information sur les stupéfiants au sein des établissements scolaires. Ce sont ainsi plus de 8.800 élèves qui ont été sensibilisés aux risques de pratiques addictives.

Le plan départemental 2009-2010 a fixé ses objectifs autour de trois axes : la prévention, la

répression et le soin. Parmi les actions mises en place, on notera, outre celles prévues dans le cadre de la convention départementale d'objectifs (intervention en direction des personnes placées sous main de justice), la formation d'une quarantaine de personnels infirmiers et médicaux scolaires aux techniques de repérage précoce des conduites addictives et aux interventions brèves.

IV - LA PROMOTION DES PRATIQUES CULTURELLES, SPORTIVES ET ASSOCIATIVES

La Direction départementale de la jeunesse et des sports a soutenu financièrement les pratiques culturelles, sportives et associatives des Valdoisiers. Elle a apporté une assistance méthodologique aux structures pour un montant total de 2 405 763 € dont 1 675 901 € financés par le CNDS avec une priorité marquée pour les publics les plus en difficulté.

Dans le cadre du développement des activités sportives et culturelles encadrées dans les quartiers, 16 clubs sportifs et 11 associations de jeunesse et d'éducation populaire bénéficient ainsi d'une convention triennale (2006/2009). Le bilan de cette convention est en cours de réalisation, pour aider les clubs et associations à renforcer leurs interventions dans les zones urbaines sensibles.

Au total, ce sont 265 clubs sportifs, 53 comités départementaux sportifs et près de 70 associations de jeunesse et d'éducation populaire qui ont été aidées financièrement, conseillées et suivies dans le cadre du développement de leurs activités.



I - CONCURRENCE, CONSOMMATION ET REPRESSION DES FRAUDES

Avec plus de 140 contrôles d'entreprises par agent, contre 134 en 2008, la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a progressé dans la couverture du terrain en cours de l'année 2009.

Les suites administratives ou judiciaires des contrôles ont progressé globalement (plus de 60 suites par agent, 100 PV, avec un délai de traitement contentieux de 56 jours), avec une diversification importante des suites et un bon volume de transactions (42).

Le taux de suites judiciaires (92 %) montre une bonne coopération avec le parquet.

Les actions de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles se sont orientées vers le domaine des marchés publics. Cinq indices de pratiques anticoncurrentielles ont été transmis à la brigade interrégionale de Paris.

En matière de protection économique du consommateur, la qualité de service aux usagers se confirme avec un bon niveau des délais de réponse.

La forte densité commerciale du Val-d'Oise a conduit à des contrôles planifiés de la distribution (produits alimentaires, produits industriels, pratiques commerciales réglementées, information des consommateurs, loyauté commerciale).

La défense du pouvoir d'achat a été une préoccupation forte, avec le contrôle de l'affichage des prix, dont la finalité est de permettre aux consommateurs de mieux comparer les offres.

Concernant la sécurité du consommateur, les actions de fond se sont orientées vers les produits alimentaires et les produits à risque pour le consommateur (substances dangereuses, cosmétiques, jouets, matériels électriques, outillage...).

A la suite de signalements de produits non conformes aux normes de sécurité (jouets, puériculture), des mesures de retrait, de rappel et parfois de destruction de produits ont été exigées et suivies par la direction départementale.

II – SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS

La direction départementale des services vétérinaires (DDSV) a contribué à la santé du consommateur par le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments. Les inspections conduites par ses agents ont concerné à la fois les denrées alimentaires animales et d'origine animale et les conditions de leur production et manipulation à tous les stades de la chaîne alimentaire. L'action du service de sécurité sanitaire a donné les résultats suivants :

- dans le secteur des établissements de transformation et d'entreposage, 116 inspections sur site et documentaires ont été réalisées ;
- dans le secteur des établissements de restauration de type cuisines centrales, 47 inspections ont permis de commuter le statut de ces établissements agréés de national à communautaire et 97 inspections en restauration collective et sociale.

- dans le secteur des établissements de remise directe aux consommateurs et de distribution, 282 inspections ont été réalisées.

L'ensemble de ces contrôles a donné lieu à 10 fermetures d'établissements pour raison sanitaire urgente, 37 mises en demeure, 49 procès verbaux, et 61 actes de saisies de denrées impropres à la consommation, pour un total avoisinant les 8.5 tonnes.

Dans les trois secteurs d'activités, une programmation des inspections est mise en oeuvre en fonction d'une hiérarchisation des risques (critères qualitatifs et quantitatifs). Cette démarche qualité s'inscrit dans le cadre de l'accréditation ISO 17020 des services de contrôles vétérinaires.

III – PROTECTION ET SANTE ANIMALE

1) Santé animale et protection de la santé publique

Le service a assuré le suivi des grandes maladies des animaux de rente (tuberculose, brucellose, fièvre aphteuse, pestes et salmonelloses aviaires). Il a également mis en oeuvre le plan de lutte engagé depuis maintenant trois ans contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) avec un objectif de vaccination atteint à 100%.

2) Protection animale et environnementale

Dans l'ensemble des établissements d'élevage, de vente, de présentation au public, et d'expérimentation, 103 inspections ont été conduites dont 23 inspections programmées suite à des plaintes. Deux procédures administratives ont été engagées avec le parquet de Pontoise.

En matière de protection des espèces et de l'environnement, 10 dossiers de demande de certificats de capacité et d'autorisation d'ouverture pour la détention, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques ont été présentés au CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques).

3) Prévention sanitaire

En matière de prévention de la rage humaine, la DDSV a assuré la mise sous surveillance sanitaire des animaux mordeurs et la veille sanitaire assurée par les vétérinaires libéraux, qui informent les services des importations illégales de carnivores domestiques et de primates. 8 APMS (arrêté préfectoral de mise sous surveillance) ont été pris dans le cadre d'une introduction illégale de carnivores domestiques (au regard du risque rabique), avec obligation de surveillance sanitaire des animaux mordeurs et des importations illégales par les vétérinaires praticiens titulaires du mandat sanitaire.

Dans le cadre du plan d'urgence « Influenza aviaire », la DDSV a organisé au niveau

départemental un exercice théorique sur un cas de suspicion d'influenza en élevage.

Pour la fête de l'Aïd-el-Kébir, en complément des deux abattoirs du département, trois sites de vente de moutons ont été mis en place pour la célébration culturelle de l'Aïd-el-Adha.

4) Création de la DDPP

La création de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) permettra d'optimiser la mise en oeuvre des politiques publiques relatives à la sécurité et la qualité de l'alimentation, la sécurité des produits et la loyauté des transactions, la protection économique des consommateurs, la gestion des risques liés aux populations animales, la santé et la protection des animaux.

Quelques axes stratégiques peuvent être particulièrement mis en avant pour les prochains mois :

- la sécurité sanitaire des aliments (de l'amont à la remise directe) et la qualité alimentaire dans ses différents aspects (conformité des produits, composition, additifs, produits diététiques, alicaments, valeur nutritionnelle...);
- la surveillance de la mise sur le marché des produits à risque pour le consommateur (substances dangereuses, cosmétiques, jouets...);
- le traitement réactif des plaintes et des demandes d'information des consommateurs;
- la lutte contre l'abattage clandestin lors de l'Aïd.

Plus globalement, la future DDPP s'attachera à développer les complémentarités des missions et des méthodes de travail permettant à cette nouvelle direction départementale de mieux gérer les alertes (alimentaires, produits dangereux) et de couvrir le terrain plus rationnellement.

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) a assuré en 2009 l'exercice des compétences de l'Etat en matière de protection du paysage et des espaces protégés (environ 75 % du Val d'Oise), au titre des abords des monuments historiques et au titre des sites.

1) Le strict entretien des monuments historiques

Le SDAP a mené ses missions de surveillance et d'entretien des édifices protégés et veille à leur pérennité. Les Architectes des Bâtiments de France (ABF) sont conservateurs des Monuments Historiques classés affectés au Ministère de la Culture (Château d'Ecouen, Site archéologique de Genainville, trois dolmens). Ils ont assuré la maîtrise d'œuvre de travaux d'entretien courants, subventionnés par la DRAC. Le service a géré en 2009 de nombreux chantiers de « strict entretien », pour un montant d'environ 161 000 € (monument Etat) et de 188 000 euros (monuments non Etat).



2) Les autorisation du Droit des Sols

Les ABF délivrent des avis sur tous les projets qui modifient les espaces protégés (périmètres de protection d'un monument historique). La qualité des projets d'urbanisme et d'architecture et leur bonne insertion dans le contexte urbain ou paysager est, en outre, garantie par l'accord préalable et l'avis des ABF. Ces derniers sont membres de droit de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des

Sites, et rapporteurs des dossiers sensibles situés en site inscrit ou classé.

En 2009, environ 5 900 avis sur des dossiers de permis de construire, de déclarations préalables ou autorisations diverses ont été délivrés par le service, soit une progression de plus de 400 dossiers par rapport à 2008. L'arrivée d'une nouvelle ABF en septembre 2009, chargée du secteur est du département, a permis de renforcer l'effectif.

A la fin de l'année 2009, le Val d'Oise compte 6 Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Auvers sur Oise, Boisemont, Cergy, Enghien les Bains, Gonesse, Pontoise) et 12 Périmètres de Protection Modifiés (Argenteuil, Champagne sur Oise, Fosses, l'Isle-Adam, Jouy-le-Moutier, Osny, Roissy-en-France, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Gratien, Sarcelles, Viarmes, Villiers-le-Bel). Ces PPM permettent d'adapter les avis ABF à la réalité du terrain et à la qualité du bâti et des sites paysagers.

3) Les fonctions de Conseil

Les ABF du Val d'Oise ont également un rôle de conseil et ont largement assuré la promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité. Les ABF ont consacré une part non négligeable de leur temps au conseil tant au bénéfice des élus que du public, architectes ou constructeurs. En effet, des permanences hebdomadaires ont été mises en place au SDAP, en mairies, dans les cantons, les communautés de communes et les services instructeurs. Un nombre important de pré-avis sur des dossiers d'avant-projet sommaire ont aussi été donnés, en amont, et avant tout dépôt officiel.

Un effort tout particulier a été réalisé auprès des élus et des demandeurs pour la mise en application progressive des règles de bonne conduite créées fin 2008 pour l'intégration architecturale et paysagère des panneaux solaires dans le Val d'Oise.

4) Actions de sensibilisation

Le SDAP a participé au séminaire des inspecteurs des sites des DIREN nationales, en septembre 2009 (visite du site archéologique de Genainville, communication sur le solaire).

I - NUISANCES ET RISQUES DES ACTIVITES INDUSTRIELLES

1) L'inspection des installations classées

L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement est assurée pour partie par la Direction départementale des services vétérinaires du Val-d'Oise et pour le reste par le groupe de subdivisions de la DRIRE Ile-de-France. Au 31 décembre 2009, on recensait dans le département 324 établissements autorisés en fonctionnement et 4.200 installations soumises à déclaration.

L'année 2009 a vu l'aboutissement de l'instruction de 14 demandes d'autorisation d'exploiter, la signature de 20 arrêtés préfectoraux d'autorisation et d'un arrêté préfectoral de refus. L'inspection est également à l'origine de 46 arrêtés préfectoraux de prescription complémentaire venant compléter ou mettre à jour les prescriptions d'exploitation applicables aux installations existantes. Vingt-deux de ces arrêtés complémentaires concernent la prescription de campagnes de mesures pour la recherche de substances dangereuses dans les milieux aquatiques dans l'objectif de réduire l'émission de ces substances conformément au plan national d'actions contre la pollution des milieux aquatiques. En outre, l'inspection a terminé l'instruction de tous les bilans de fonctionnement transmis par les exploitants d'établissements relevant de la directive européenne IPPC (prévention et réduction intégrées de la pollution), ce qui s'est traduit en 2009 par un arrêté préfectoral complémentaire durcissant les prescriptions techniques de l'établissement concerné et 52 réceptionnés de dossiers de déclaration.

214 inspections de surveillance des installations classées ont été réalisées. Elles ont conduit l'autorité préfectorale à prendre 46 arrêtés de mise en demeure. Onze situations d'infraction ont été portées à la connaissance du procureur de la République dont six de nature délictuelle. Outre la mise en œuvre d'un programme périodique de contrôle des installations classées, trois opérations nationales de grande ampleur expliquent cette statistique : le contrôle de stations-service portant sur les aspects accidentels et la réduction des émissions de COV (8 stations dans le département pour lesquelles il n'a pas été relevé de non conformité majeure), le contrôle de la traçabilité de mouvements de déchets dangereux (16 producteurs et une installation de traitement de déchets contrôlés ce qui a conduit à proposer 2 mises en

demeure) et l'application du règlement européen REACH (10 établissements contrôlés).

Le département du Val-d' Oise compte 4 sites classés « SEVESO seuil haut » nécessitant l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) afin de limiter l'urbanisation autour de leur emprise. La procédure d'élaboration est conduite par la préfecture en partenariat avec les services de la DRIRE et de la DDEA et en association avec les collectivités locales et les sociétés concernées :

- le projet de PPRT de la Société de Manutention des Carburants Aviation (SMCA) située à Chennevières-les-Louvres a été approuvé par arrêté préfectoral début janvier 2010.
- le PPRT de la société Ampère, située à Saint-Ouen l'Aumône, a été prescrit le 15 janvier 2009. La phase de concertation a été engagée afin d'aboutir à un projet prêt à être soumis à enquête publique en 2010.
- l'élaboration du PPRT « Nouvelle Cartoucherie de Survilliers » (NCS) a été prescrit le 23 décembre 2009 et sera approuvé dans le délai de 18 mois.

2) La surveillance des canalisations de transport de fluides dangereux

Le département est traversé par deux principaux réseaux de canalisations de transport de fluides dangereux : l'un contient des hydrocarbures (TRAPIL) et le second du gaz (GRTgaz). La DRIRE assure la surveillance de l'intégrité de ces canalisations.

Pour ce faire, en application de l'arrêté ministériel du 4 août 2006, la DRIRE examine les études de sécurité des transporteurs. Ces études conduiront à un renforcement de la sécurité des ouvrages. En 2009, l'autorité préfectorale a mis en demeure un transporteur de déposer l'étude de sécurité de son réseau de canalisations, ce qui a été fait avant la fin de l'année.

Un aspect important des études de sécurité est la maîtrise de l'urbanisation à proximité des canalisations. Ainsi, en 2009, la DRIRE a proposé de porter à la connaissance des maires des communes le tracé de ces canalisations en leur demandant de les prendre en compte dans leur document d'urbanisme et

dans le cadre de l'instruction des demandes de permis de construire d'établissements recevant du public et d'immeubles de grande hauteur. Ces porter-à-connaissance ont tous été transmis par la DDEA.

3) Les certificats d'économies d'énergie

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie, entré en vigueur au 1er juillet 2006 est une mesure phare de la loi de programmation du 13 juillet 2005, fixant les orientations de la politique énergétique. Il sera renforcé par le Grenelle Environnement 2. Ce dispositif impose aux fournisseurs d'énergie (les « obligés ») de réaliser ou faire réaliser par leurs clients des actions d'économies d'énergie. Sur la première période de trois ans, l'obligation qui leur a été assignée porte sur 54 milliards de kWh « cumac » (économie d'énergie annuelle x durée de vie l'équipement x coefficient d'actualisation de 4 %). Toutes autres personnes morales (les « éligibles ») peuvent également bénéficier de ce dispositif innovant sous certaines conditions. La DRIRE Ile-de-France délivre des certificats aux demandeurs dont le siège social est

situé en Ile-de-France et pour des opérations réalisées sur l'ensemble du territoire national.

La première période de trois ans est un franc succès pour l'Ile-de-France car les objectifs régionaux et nationaux ont été atteints et même largement dépassés grâce aux 577 décisions de la DRIRE Ile-de-France qui ont permis de délivrer un volume de certificats de 68,4 TWh « cumac ».

Dans le département du Val d'Oise, la DRIRE a délivré en 2009 des certificats d'économies d'énergie correspondant à environ 1,3 TWh « cumac ». Les mesures permettant d'atteindre ces économies sur toute la durée des équipements sont le remplacement de 2.813 chaudières individuelles par des chaudières de type condensation (22 % des kWh), le remplacement de 3.729 chaudières individuelles par des chaudières de type basse température (13,1% des kWh), l'installation de 1.960 pompes à chaleur air/air (18 % des kWh), le raccordement de 1.209 logements à une chaudière collective de type condensation (11% des kWh) et enfin, l'installation de 34.363 m² de fenêtres ou portes-fenêtres avec vitrage isolant (5,8 % des kWh).

II – LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES PME

La DRIRE a effectué 81 visites d'entreprises. Les informations délivrées dans ce cadre ont principalement consisté à détailler les dispositions du plan de relance en faveur des PME, à orienter vers les aides à l'innovation les plus adaptées et à présenter les dispositifs d'accompagnement à l'export. La majorité de ces rencontres est à l'initiative de la DRIRE. Un peu plus du tiers s'est inscrit dans le cadre de l'instruction de demandes d'aides directes.

La DRIRE a soutenu le développement des PME par un financement via des crédits nationaux de politique industrielle ou des fonds européens FEDER et par l'expertise de ses chargés de mission des actions collectives, c'est-à-dire des programmes d'actions bénéficiant à plusieurs entreprises. Montées en partenariat avec les acteurs du développement économique local, l'objectif de ces actions est de renforcer la compétitivité industrielle régionale et de renforcer le maillage des entreprises entre elles, en favorisant les échanges entre les dirigeants. En 2009, 21 actions collectives ont ainsi été suivies par les chargés de mission du département. Parmi ces actions collectives, 6 sont des actions nouvelles, dont certaines s'inscrivent dans le plan « crise » du premier semestre, mis en oeuvre pour accompagner les entreprises des filières mécanique, automobile et aéronautique, les aider à faire face aux difficultés conjoncturelles et à préparer la reprise. Ce plan, qui a mobilisé plus d'un

million d'euros, vient en complément du plan « filière mécanique » régional de 7,5 M € initié en 2007 et poursuivi en 2009. A titre d'illustration, deux actions collectives achevées en 2009 peuvent être citées :

- le soutien des PME de la filière graphique et de la mécanique des parcs d'activités de Saint-Ouen-l'Aumône. Le Groupement d'Intérêt Economique de Saint-Ouen l'Aumône, avec le soutien financier de la DRIRE, a proposé aux entreprises de ces secteurs un diagnostic stratégique et un accompagnement opérationnel. Trente trois entreprises ont bénéficié directement de cette action.
- une action d'envergure de pré-diagnostic stratégique pour les PME des filières mécanique, automobile et aéronautique. Cette action avait pour objectif de réaliser un pré-diagnostic stratégique d'au moins 200 entreprises afin de dresser un point rapide de leur situation, de prioriser leurs problématiques et de hiérarchiser les défis à relever. Ainsi, près de 252 entreprises, dont 226 PME, ont bénéficié d'un pré-diagnostic avec un consultant orientant leurs dirigeants vers des démarches de moyen terme de réflexion stratégique, d'amélioration de la productivité, de ressources humaines ou d'innovation.

LES ENTREPRISES, LA CONCURRENCE, LA CONSOMMATION, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI

I – L'ACCES A L'EMPLOI DES PUBLICS FRAGILES

1) Les jeunes

Les sept missions locales ont négocié et signé avec la DDTEFP une convention précisant des objectifs en terme d'accueil, de suivi,

d'accompagnement et d'accès à l'emploi pour un financement de 2.635.224 €, auquel s'est ajouté un montant de 141.615 € au titre du fonds pour l'insertion des jeunes.

	2008	2009	variation
Primo Accueil	9 586 €	10 792 €	+ 12%
Accompagnement	22 346 €	23 626 €	+ 5,7%

Le dispositif "Contrat d'Autonomie" qui avait été mis en place pour 190 jeunes en 2008 doit bénéficier à 760 jeunes pour la période 2009 et 2010 et 190 en 2011. Ce sont 846 jeunes qui sont entrés dans le dispositif en 2009.

Dans le cadre du contrat d'objectif et de moyens de l'apprentissage signé en 2008, l'Etat et le Conseil Régional co-financent deux postes de développeurs portés par les missions locales de Cergy et de Deuil-la-Barre pour un montant de 50.000 €

En 2009, 2.032 contrats de professionnalisation et 4.367 contrats d'apprentissage ont été conclus dans le Val d'Oise.

2) Contrats aidés

3.327 contrats d'accompagnement dans l'emploi, 797 contrats d'avenir et 1.323 contrats initiative emploi ont été signés en 2009.

3) Insertion par l'activité économique

Treize entreprises d'insertion, douze associations intermédiaires, dix-neuf chantiers d'insertion et deux entreprises de travail temporaire d'insertion ont été financés pour un montant de 1.531.000 €

4) Formation de base

Six structures financées à hauteur de 218.400€ accueillent du public en difficulté au regard des savoirs de base, de l'illettrisme et de la maîtrise de la langue française.

5) Personnes handicapées

Outre le contrôle de la déclaration d'obligation d'emploi, l'agrément des accords d'entreprises sur l'emploi des travailleurs handicapés et les décisions de reconnaissance de lourdeur du handicap, la DDTEFP met en œuvre un plan départemental d'insertion des personnes handicapées, sur trois axes : les jeunes, le maintien dans l'emploi et la mobilisation des entreprises, le tout avec des financements à hauteur de 66.550 €

6) Seniors

Sous le pilotage de la DDTEFP, les acteurs sociaux économiques du Val-d'Oise sont mobilisés depuis l'année 2007 pour l'emploi des seniors dans le cadre du plan départemental d'actions « Toutes les générations en entreprise, avec l'Europe les acteurs du Val-d'Oise s'engagent ».

Ce plan d'action porte sur les années 2007 à 2013. Il s'appuie sur une dynamique partenariale et la volonté d'un réseau d'acteurs et de partenaires qui souhaitent partager, anticiper et construire ensemble des démarches pour mieux intégrer toutes les générations au travail. Plus d'une quarantaine de partenaires représentant une trentaine de structures sont contributeurs : les services de santé au travail dont l' AMETIF, le SIST VO, l'ACMS, l'ARACT, la CNAV, la CGPME, la CCI, le MEVO, la HALDE, la CRAMIF, les PLIE, Pôle Emploi, l'AFPA, APEC, OPCALIA, A COMPETENCE EGALÉ, les entreprises.

Le dispositif OUTIL-AGES RH est destiné à soutenir la compétitivité des entreprises. Il comporte deux volets :

- un volet pour les partenaires experts de partage de connaissance et d'élaboration d'outils en commun ;

- un volet pour les entreprises d'appui à la négociation ou à la construction d'un plan d'actions dans le cadre de la loi en faveur des salariés âgés.

Un guide partenarial a été créé afin d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de la loi en faveur des salariés âgés. Ce guide fait l'objet d'une préface de M. Laurent WAUQUIEZ. Il est téléchargeable sur le site « TROPHEES TRAJECTOIRES », initiative destinée à récompenser et partager les bonnes pratiques des entreprises publiques et privées, qui oeuvrent en faveur d'une approche intergénérationnelle des ressources humaines. Pour cette première édition, trois entreprises ont été récompensées le 16 décembre 2009 en préfecture du Val d'Oise : SPIE NUCLEAIRE, TRANSPORTS GIRAUX et UMICORE.

La présentation des initiatives et les témoignages des entreprises nominées sont disponibles en ligne sur le site Internet «www.toutes-les-generations-en-entreprise.com». Ce site Internet interactif est opérationnel depuis novembre 2009. Il est

repris, en lien sur le site gouvernemental « Emploi des seniors », ceux de la CNAV IDF, de l'ARACT et de la préfecture de région.

7) Bilan FSE

190 dossiers ont été programmés depuis le démarrage du programme 2007 - 2013 « Compétitivité Régionale et Emploi ».

Le Val-d'Oise compte 4 organismes intermédiaires, gestionnaires d'une subvention globale : le PLIE de Cergy – Pontoise, le PLIE d'Argenteuil - Bezons, le PLIE Val de France et le Conseil Général.

70 projets ont été programmés au titre de l'année 2009 et sont répartis de la façon suivante : 63 % des projets par les associations, 24 % des projets par les collectivités, 8,6 % des projets par les missions locales et 4,3 % des projets par les entreprises.

En termes de montants, 4.260.000 euros ont été programmés en 2007, 4.560.000 euros en 2008, 5.635.000 euros en 2009, soit près de 14.455.000 euros en trois années de programmation qui peut être jugée satisfaisante.

II – POLITIQUE ACTIVE DE L'EMPLOI

1) Services à la personne

La DDTEFP a délivré 80 agréments simples et 9 agréments « qualité ».

2) Validation des acquis de l'expérience

Le nombre de dossiers instruits connaît une augmentation significative : 151 (131 en 2008). 119 titres et 161 certifications de compétences professionnelles ont été délivrées.

3) Appui au développement

Le dispositif local d'accompagnement a accueilli 89 structures et effectué un diagnostic dans 83 associations. L'ingénierie a profité à 111 associations. Le coût total de l'opération s'est élevé à 180.000 €

4) Mutations économiques

Le service « Mutations Economiques » a été fortement sollicité par la crise économique : 652 décisions relatives à l'attribution d'allocations de chômage partiel ont été prises en 2009 contre 65 en 2008. Le nombre d'heures accordées est de 1.690.718, le nombre d'heures payées est de 369.316.

Les procédures de licenciement de plus de 10 salariés ont été au nombre de 76 contre 39 l'année précédente.

III – LA LEGISLATION DU TRAVAIL

L'Inspection du Travail a effectué 3.524 interventions en entreprise qui ont donné lieu à 15.208 observations, 230 mises en demeure, 204 arrêts - reprises de travaux et 55 procès - verbaux.

Le « Service des Renseignements » a connu une forte augmentation des consultations qui lui sont adressées : 4.659 personnes reçues contre 3.869 l'année précédente et il a été répondu à 5.599 appels téléphoniques contre 4.945 en 2008. 2 824 demandes d'homologation de rupture conventionnelle des CDI ont été instruites contre 520 durant le 2^{ème} semestre 2008.

Le service chargé de l'enregistrement des accords a reçu 1126 accords contre 728 l'année précédente, dont 60% relèvent de l'épargne salariale.

Le service de la main d'œuvre étrangère a délivré 814 autorisations provisoires de travail, instruit 2.073 demandes de changement de statut, 570 dossiers d'introduction de ressortissants étrangers. Ce service a dû faire face à une hausse du nombre de dossiers à traiter concernant des « sans papiers ».



L'Agence régionale de santé (ARS) créée le 1^{er} avril 2010 en application de la loi « Hôpital, patients, santé, territoire » du 21 juillet 2009, est un établissement public qui poursuit deux objectifs principaux : améliorer la santé de la population et accroître l'efficacité du système de santé.

L'agence régionale de santé regroupe au niveau régional les services de l'Etat et de l'assurance maladie (ARH, DRASS et DDASS, URCAM, GRSP, MRS et CRAM dans leur volet sanitaire et une part de la DRSM). Il s'agit de mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique : prévention, promotion et éducation à la santé, mais aussi veille et sécurité sanitaire (notamment contrôle et sécurité sanitaire des milieux : eaux, habitat insalubre). L'Agence régionale de santé a également pour mission la régulation de l'offre de santé sur les secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier. Elle comporte une dimension territoriale –pour une meilleure répartition des médecins et de l'offre de soins sur le territoire- et une dimension économique- pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses de santé.

I – LA VEILLE ET L'ALERTE SANITAIRES

1) Surveillance sanitaire

La cellule de veille et d'alerte de la DDASS anime un réseau de surveillance dans les établissements d'hébergement de personnes âgées. Les données recueillies sont transmises à la cellule inter-régionale d'épidémiologie, pour une analyse régionale.

Le réseau de surveillance n'a pas mis en évidence de surmortalité dans le département ni d'augmentation du nombre d'hospitalisations parmi les personnes âgées faisant l'objet de la surveillance, y compris au cours de l'épidémie de grippe A(H1N1).

2) Signalements sanitaires

La cellule de veille et d'alerte réalise les investigations sanitaires des maladies à déclaration obligatoire, des épidémies et des événements environnementaux avec risque sanitaire.

205 signalements ont fait l'objet d'une investigation contre 165 en 2008, soit une progression de 24 %. Parmi les signalements investigués, on compte, en 2009, 10 investigations de suspicion de grippe A(H1N1) de personnes de retour de voyage à l'étranger et 23 groupements de cas en collectivités de grippe A(H1N1), expliquant en grande partie l'augmentation des signalements traités en 2009.

3) Gestion de la pandémie grippale A(H1N1)

L'année 2009 a été marquée par la pandémie grippale à nouveau virus A(H1N1). La DDASS a organisé la mise à disposition des mesures de protection au profit des personnels de santé en contact avec des malades ou susceptibles de l'être : notamment par la mise à disposition de masques FFP2 et masques chirurgicaux. En outre, la DDASS a

également organisé la mise à disposition d'antiviraux pour le traitement des malades ou des suspects de grippe A(H1N1) et la prophylaxie des sujets contacts, au cours de la première phase de la pandémie afin de limiter l'extension de la maladie.

A partir de novembre, la DDASS, en lien avec la préfecture, a organisé la campagne de vaccination contre le virus grippal A(H1N1). Cette campagne a été menée dans 14 centres de vaccination aménagés dans des locaux mis à disposition par les collectivités territoriales (gymnases, salles des fêtes, bâtiments administratifs) et répartis sur le territoire du Val d'Oise, permettant la vaccination de près de 65.000 personnes. 1.520 professionnels de santé (médecins, internes, infirmiers et étudiants infirmiers) ont participé à la campagne de vaccination à partir du 12 novembre jusqu'à la fin de l'année 2009. La campagne de vaccination s'est poursuivie jusqu'au 30 janvier 2010.

4) Bulletin hebdomadaire

Rédigé par la cellule de veille et d'alerte et transmis à ses partenaires de la veille sanitaire (préfecture, hôpitaux, services de secours, médecine scolaire, services vétérinaires, conseil général, ordre des médecins...), il porte sur la situation épidémiologique, du niveau international à l'échelon départemental.

En raison de la préparation et de la gestion de la campagne de vaccination, la publication du bulletin hebdomadaire a été interrompue de septembre à décembre 2009 ; 35 bulletins ont été ainsi diffusés en 2009.

II – LA SANTE ENVIRONNEMENTALE

1) Contrôle sanitaire des eaux

La DDASS a organisé le contrôle sanitaire des eaux. Dans ce cadre, 4.717 prélèvements ont été effectués pour le contrôle de la qualité de l'eau : 2.679 pour l'eau du robinet, 1.924 pour les eaux de piscine à usage collectif, 78 pour les eaux conditionnées et 36 pour les eaux de baignade.

L'eau du robinet est globalement satisfaisante mais il convient de noter la qualité médiocre de certains captages du fait de pollutions diffuses, principalement d'origine agricole (nitrates et pesticides). Des périmètres de protection ont été instaurés pour deux captages en 2009.

L'eau des 64 piscines du département a été contrôlée en 2009. L'eau des 34 piscines publiques est généralement très satisfaisante.

Les eaux de la baignade de la base de loisirs de Cergy-Pontoise sont également contrôlées par la DDASS. A l'issue de la saison balnéaire 2009, ces eaux de baignade ont été classées B (eau de qualité moyenne) ; ces eaux étaient classées C en 2008 (eau pouvant être momentanément polluée). Un programme d'actions a été défini et a permis de rétablir la qualité des eaux de baignade pour la saison balnéaire 2009.

2) La lutte contre la légionellose

En 2009, 34 cas de légionellose ont été recensés et investigués. Dix inspections ont été menées afin d'évaluer les mesures de prévention contre la légionelle dans les établissements accueillant des populations sensibles.

III- LA SANTE PUBLIQUE

Dans le cadre du Plan Régional de Santé Publique, 75 actions, financées après instruction de l'appel à projets annuel pour un montant de 769.810 € ont porté sur les priorités de santé publique nationales et régionales telles que le cancer, les maladies chroniques, la prise en charge des personnes âgées, la nutrition, la précarité (PRAPS, l'hygiène bucco-dentaire, habitat insalubre), les addictions, le VIH/SIDA, la santé mentale.

Par ailleurs, des financements ont été attribués comme les autres années par le Groupement Régional de Santé Publique à 28 actions dites « structurelles » pour un montant global de 1.525.262€. Ces actions concernent plus particulièrement le VIH (hébergement, réseaux ville-hôpital, maintien à domicile, médiations), la santé mentale (prévention auprès des jeunes), la réduction des risques en toxicomanie, la précarité (intervention en CHRS, médiations), l'éducation à la santé (financement du CODES) et le dépistage contre le cancer.

En 2009, le nombre d'hospitalisations sous contrainte ne varie pas fondamentalement par rapport aux années précédentes en se maintenant aux alentours de 1.100 (1.123 en 2006, 950 en 2007, 1.151 en 2008, 1.105 en 2009). En 2009 sur les 1.105 mesures prises, 139 (12,57 %) étaient des mesures d'hospitalisations d'office (9,57 % en 2007 et 13,46 % en 2008). Les mesures d'hospitalisations à la demande d'un tiers ont

été au nombre de 966, soit légèrement inférieur à 2008 (- 30).

Au 31 décembre de l'année 2009, 264 patients faisaient encore l'objet d'une mesure d'hospitalisation, soit une évolution de près de 9% par rapport à 2008 (243 personnes), 116 de ces patients étant en H.O. (contre 103 l'année précédente). Dix mesures d'H.O. concernaient des personnes détenues, soit une évolution de 43 % par rapport à 2008 et 2 faisaient suite à une mesure de non-lieu (diminution par rapport à 2008).

Les mesures de levées d'hospitalisation sont en baisse (près de 12 %). Corrélativement, les sorties d'essai sont en nette augmentation (+ 27 %).

On note, d'autre part, une augmentation des fugues de malades hospitalisés qui passent de 14 en 2008 à 23 en 2009 (+ 64 %).

Sur 3.225 demandes de séjour pour soins effectués par des ressortissants étrangers malades en 2009 (contre 152 en 1999, année de mise en place de ces autorisations), 1.964 ont reçu un avis favorable et 1.261 un avis défavorable. Ces demandes ont concerné 1.147 femmes et 2.078 hommes. Des recours, au nombre de 32, ont fait l'objet d'une instruction.

I – LA REORGANISATION DES SERVICES

Les opérations de fusion des deux réseaux, ceux de la Direction générale des Impôts et de la Direction générale de la Comptabilité Publique, ont été poursuivies en 2009 après les premières actions de connaissance mutuelle réalisées en 2008. Elles se sont traduites aussi bien sur le plan des métiers, que la fusion a permis d'enrichir, que sur celui des structures dont le rapprochement s'est accéléré.

Ainsi, la nouvelle offre de service aux collectivités locales a été présentée conjointement aux élus par le Trésorier Payeur Général et le Directeur des Services Fiscaux lors d'une réunion présidée par le Préfet qui s'est tenue le 29 avril 2009.

En outre, le service de la fiscalité directe locale a été mis en place, au sein de la Trésorerie Générale, le 6 octobre 2009, en vue de réunir les compétences des deux réseaux sur un sujet de préoccupation majeure des collectivités. Ce rapprochement doit permettre de leur diffuser une information plus rapide et plus riche sur leurs ressources fiscales.

Par ailleurs, l'année a été marquée par le déploiement de l'accueil fiscal de proximité et par la création du Service des Impôts des Particuliers d'Ermont Ouest.

L'accueil fiscal de proximité est un dispositif qui permet aux usagers de décider librement de leur point d'accueil fiscal : ils n'ont plus à déterminer celui

des services qu'ils doivent contacter pour obtenir une réponse à une question d'assiette ou de recouvrement. Ils peuvent donc se rendre dans une trésorerie, un centre des impôts ou un SIP (cf. infra) et ne sont plus renvoyés dans une autre structure. *Ce dispositif est devenu effectif dans tout le département du Val d'Oise depuis le 1^{er} septembre 2009.*

Le service des impôts des particuliers (SIP) est constitué par la réunion des missions et des agents d'un centre des impôts et d'une trésorerie chargée du recouvrement des impôts des particuliers lorsque ces deux services sont implantés dans une même résidence. Le SIP est chargé de l'assiette, du recouvrement, du contrôle et du contentieux des impôts couramment dus par les particuliers ainsi que, bien entendu, de l'accueil de ses usagers pour toute démarche relevant de sa compétence. Au terme d'une démarche qui a associé étroitement l'ensemble des personnels, *le premier SIP du Val d'Oise a été ouvert à Ermont le 1^{er} décembre 2009.*

L'année 2010 constitue une nouvelle étape importante dans la fusion. Elle voit en effet la création de deux SIP supplémentaires (Argenteuil-Ville et Garges centre) au 1^{er} avril 2010 ainsi que la mise en place de la direction départementale des finances publiques du Val d'Oise qui réunit les services de la trésorerie générale et de la direction des services fiscaux.

II – LES MISSIONS FISCALES

1) La détermination de l'assiette des impôts, première mission des services fiscaux

- Impôt sur le revenu : en 2009, 621 714 articles ont été émis dont 34,71% de non-imposables sur les revenus perçus en 2008. Le nombre d'articles émis en 2009 continue à progresser régulièrement (+0,64% entre 2008 et 2009), tandis que le nombre d'articles non-imposables présente une légère
- hausse de 1,18% en comparaison de l'année précédente. Le produit de l'impôt sur le revenu s'élève à 1,065 milliard d'euros.
- L'impact de la crise économique apparaît clairement dans l'évolution à la baisse des encaissements d'impôts sur les sociétés et de TVA.

- Impôts directs locaux : l'émission de 881.266 articles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe professionnelle confondues)

a correspondu à un montant global de 1,231 milliard d'euros, soit une hausse de 6,51% en comparaison de l'année 2008.

2) Le contrôle fiscal, corollaire du système déclaratif

L'activité du contrôle fiscal distingue les contrôles effectués du bureau (contrôle sur pièces), des opérations de contrôle fiscal externe (vérification de comptabilité, examen de situation fiscale personnelle).

Nature des contrôles	Dossiers contrôlés ou opérations de contrôle fiscal externe réalisées		Rappels d'impôts (en milliers d'euros)	
	2008	2009	2008	2009
Contrôle sur pièces	19122	17001	43 614 €	49 756 €
Contrôle fiscal externe	683	645	57 195 €	58 897 €

3) Bilan des impôts recouvrés au profit de l'Etat et des collectivités locales

Impôts perçus au profit de l'Etat

En millions d'€uros	2008	2009	2008/2009
Impôts sur le revenu	1 122,52	1 064,51	-5,17%
Impôts sur les sociétés	549	460,35	-16,15%
Taxes sur les salaires	74,51	84,31	+13,15%
Produits divers du budget	100,60	76,26	-24,20%
TVA	2 135,69	1 906,30	-10,74%
Enregistrement et timbre	134,18	115,33	-14,05%
Total	4 116,50	3 707,06	-9,95%

Impôts locaux

En millions d'€uros	2008	2009	2008/2009
Taxe professionnelle	400,30	431,40	+7,77
Taxe foncière bâti et non bâti	407,10	433,18	+6,40
Taxe d'habitation	348,70	366,77	+5,18
Total	1156,1	1231,34	+6,51%

I - LA REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Un des axes de la politique de modernisation du ministère de l'Education Nationale porte sur l'organisation et le fonctionnement des services administratifs.

La démarche académique, dans un contexte fortement contraint en termes de moyens financiers et humains, vise à améliorer l'efficacité de gestion en exploitant les effets d'échelle et en rationalisant les processus. Elle vise à :

- faire le point sur les activités respectives du rectorat et des quatre inspections académiques afin de clarifier leurs rôles respectifs et améliorer la subsidiarité ;
- moderniser les services à travers un double processus d'intégration et de simplification.

Au plan départemental, cette stratégie s'est traduite par une mutualisation des activités de gestion et un renforcement du pilotage de proximité.

Dans ce cadre, l'organisation de l'inspection académique du Val-d'Oise a été fortement modifiée, avec un nécessaire accompagnement en termes de gestion des ressources humaines.

Ainsi, l'inspection académique a été chargée de la mise en place, en son sein, du pôle académique

de gestion des frais de déplacement des personnels en mission, au 1^{er} septembre 2009. La population potentiellement concernée est de 5 000 agents et le nombre de dossiers traités annuellement, en moyenne, de 15.000.

Par ailleurs, l'inspection académique accueillera, au 1^{er} septembre 2010, l'équipe résultant de la fusion du Centre Départemental de Traitement de l'Information (CDTI), entité de l'inspection académique, avec l'Equipe de Maintenance Informatique de Proximité (EMIP) entité du rectorat, ainsi que le Centre Académique d'Aide aux Ecoles et aux Etablissements (CAAE), ressource dédiée à la prévention et au traitement des actes de violence.

Enfin, les dossiers de validation de services auxiliaires du 1^{er} degré seront transférés à la même date au rectorat.

En parallèle, un important effort de rationalisation de la gestion immobilière est mené, par le regroupement de circonscriptions de l'Education nationale (Cergy...), accompagné des économies d'échelle afférentes en termes organisationnels (moyens financiers et humains) et ce notamment avec l'appui de la Préfecture pour trouver les locaux adéquats.

II – LA RENTREE SCOLAIRE

Cette rentrée s'est inscrite dans la continuité des réformes engagées ces dernières années afin de donner à chaque élève les moyens de la réussite, notamment par la personnalisation du parcours de l'élève.

- La réforme du lycée ambitionne d'assurer mieux qu'aujourd'hui la réussite de chaque lycéen (création des enseignements d'exploration en classes de seconde et de l'accompagnement personnalisé).
- La formation aux métiers de l'enseignement évolue également en profondeur, par la maîtrise du recrutement, mais surtout par
- dans 4 EPLE (2 lycées et 2 collèges).

la réforme de l'année de stage qui doit particulièrement mettre l'accent sur la personnalisation du suivi des élèves, au sein de la classe, dans le cadre des différents dispositifs d'aide et d'accompagnement. On compte 236 stagiaires pour le 1^{er} degré, plus de 200 pour le second degré.

- La lutte contre l'insécurité à l'école s'est établie au moyen d'un diagnostic sécurité pour 150 établissements au 1^{er} juillet 2010. Une permanence de représentants de l'ordre est mise en oeuvre

III – L'EDUCATION NATIONALE DANS LE DEPARTEMENT

- Effectifs de l'enseignement du *premier degré* public et privé sous contrat

	Pré-élémentaire	Elémentaire	Spécialisé	Total
Public	51 860	79 950	671	132 481
Privé	1 994	5 022	174	7 190
TOTAL	53 854	84 972	845	139 671

- Effectifs de l'enseignement du *second degré* public et privé sous contrat

	Public	Privé	TOTAL
Collèges	56 369	9 813	66 182
Enseignement général et technologique	26 521	4 075	30 596
Enseignement professionnel	13 079	1 670	14 749
TOTAL	95 969	15 558	111 527



SIGLES

A

ABF	architecte des bâtiments de France
AFN	Afrique du Nord
ANAH	agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ANRU	agence nationale pour la rénovation urbaine
ARS	agence régionale de santé
ATESAT	assistance technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire

B

BHC	bâtiments d'habitation collectifs
-----	-----------------------------------

C

CAE	contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAV	contrat d'avenir
CAVAM	communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency
CHRS	centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CIE	contrat initiative emploi
CRC	chambre régionale des comptes

D

DALO	droit aux logements opposable
DDASS	direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDCCRF	direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DDEA	direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DDEC	dotation départementale d'équipement des collèges
DDFIP	direction départementale des finances publiques
DDPP	direction départementale de la protection des populations
DDSP	direction départementale de la sécurité publique
DDSV	direction départementale des services vétérinaires
DDTEFP	direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DGD	dotation générale de décentralisation
DGE	dotation globale d'équipement
DGF	dotation globale de fonctionnement
DIREN	direction régionale de l'environnement
DIRIF	direction interdépartementale des routes d'Ile-de-France
DNP	dotation nationale de péréquation
DRIRE	direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
DSR	dotation de solidarité rurale
DSU	dotation de solidarité urbaine

E

EHPAD	établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes
EPA	établissement public d'aménagement
EPCI	établissement public de coopération intercommunale

F

FCFT	fonds de compensation de la fiscalité transférée
FCTVA	fonds de compensation de la TVA
FDPTP	fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
FSE	fonds social européen
FSRIF	fonds de solidarité entre les communes de la région d'Ile-de-France

O

ONAC	office national des anciens combattants et victimes de guerre
OPAH	opération programmée d'amélioration de l'habitat

P

PEB	plan d'exposition au bruit
PLH	programme local de l'habitat
PLS	prêt locatif social
PLU	plan local d'urbanisme
PME	petite et moyenne entreprise
POS	plan d'occupation des sols

R

RFF	réseau ferré de France
-----	------------------------

S

SATER	sauvetage aéro-terrestre
SCOT	schéma de cohérence territoriale
SDAP	service départemental d'architecture et du patrimoine
SIDPC	service interministériel de défense et de protection civile
SIV	système d'immatriculation des véhicules
SHON	surface hors œuvre nette
SRU (loi)	solidarité et renouvellement urbains

T

TA	tribunal administratif
TMD	transport des matières dangereuses
TVA	taxe sur la valeur ajoutée

V

VIH	virus de l'immunodéficience humaine
-----	-------------------------------------

Z

ZAC	zone d'aménagement concerté
-----	-----------------------------

